



# Assemblée générale

Soixante-treizième session

Documents officiels

## Première Commission

14<sup>e</sup> séance plénière

Lundi 22 octobre 2018, à 15 heures

New York

Président : M. Jinga ..... (Roumanie)

La séance est ouverte à 15 heures.

### Points 93 à 108 de l'ordre du jour (suite)

#### Examen thématique des questions à l'ordre du jour et présentation et examen de tous les projets de résolution et de décision déposés au titre des points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

**Le Président** (*parle en anglais*) : La Commission va maintenant poursuivre son examen du groupe de questions « Armes nucléaires » afin d'épuiser la liste des orateurs sur laquelle il reste 18 inscrits. Ensuite, nous entamerons l'examen du groupe de questions « Autres armes de destruction massive », pour lequel 51 orateurs sont inscrits.

Je prie à nouveau instamment tous les orateurs de bien vouloir respecter le temps de parole de cinq minutes pour les déclarations faites à titre national et de sept minutes pour les déclarations faites au nom d'un groupe. Comme de coutume, un signal sonore rappellera aux délégations que leur temps de parole est écoulé.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Malaisie, qui va présenter le projet de résolution A/C.1/73/L.57.

**M. Yaakob** (Malaisie) (*parle en anglais*) : La Malaisie s'associe aux déclarations prononcées par

les représentantes de la République d'Indonésie et du Royaume de Thaïlande au nom du Mouvement des pays non alignés et de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), respectivement (voir A/C.1/73/PV.11).

Au moment où la communauté mondiale est confrontée à des difficultés croissantes, elle est déconcertée par la persistance des arsenaux nucléaires. Nous devons rester fermes dans notre quête de l'élimination totale des armes nucléaires. Depuis la Seconde Guerre mondiale, un nombre croissant d'États ont dénoncé les armes nucléaires comme catégoriquement inacceptables. À cette fin, la Malaisie a toujours considéré le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) comme la pierre angulaire du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. La réaffirmation sans équivoque de l'attachement au Traité par ses États parties est indispensable pour garantir le respect effectif des trois piliers du Traité, à savoir le désarmement nucléaire, la non-prolifération et l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

En sa qualité de Présidente de la troisième session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP de 2020, la Malaisie fera tout son possible pour s'acquitter de ses responsabilités de manière transparente et inclusive. Nous appelons toutes les parties à travailler ensemble de manière constructive en vue de se mettre d'accord sur des recommandations de fond du Comité

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 ([verbatimrecords@un.org](mailto:verbatimrecords@un.org)). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



préparatoire afin de jeter les bases nécessaires à la réussite de la Conférence d'examen de 2020.

Dans le même temps, l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires en 2017 a vu l'engagement politique de 122 États en faveur de l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. Nous pensons que le Traité complète le TNP dans la mise en place d'un monde exempt d'armes nucléaires. L'élimination totale des armes nucléaires est nécessaire si nous voulons protéger l'humanité de leurs conséquences catastrophiques.

Tout en jugeant encourageante la décision prise en février 2018 par la Conférence du désarmement de créer cinq organes subsidiaires, nous espérons que d'autres progrès seront accomplis pour permettre à la Conférence d'obtenir des résultats plus fructueux s'agissant de faire avancer le débat sur le désarmement.

La Malaisie estime que l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est également une préoccupation pressante. La Malaisie demande donc à tous les États, en particulier ceux visés à l'annexe 2, de signer et de ratifier le Traité sans délai.

La Malaisie considère les garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) comme le pilier fondamental du régime de non-prolifération nucléaire, et reconnaît le rôle indispensable de l'Agence dans l'application du TNP. La Malaisie estime également que l'AIEA joue un rôle tout aussi important en contribuant à faciliter l'utilisation de l'énergie nucléaire d'une manière sûre, sécurisée et pacifique.

En tant que membre de l'ASEAN, la Malaisie continuera de défendre le Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est. Nous resterons engagés dans les efforts en cours de l'ASEAN pour appeler les États dotés d'armes nucléaires à adhérer au Protocole au Traité.

En outre, pour faire avancer la cause de la paix et de la stabilité dans la région du Moyen-Orient, la Malaisie appelle toutes les parties concernées à prendre des mesures concertées pour créer une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient.

La Malaisie se félicite de l'apaisement des tensions dans la péninsule coréenne. Nous nous félicitons également de la tenue des trois sommets intercoréens cette année, dont le dernier en date a eu lieu à Pyongyang du 18 au 20 septembre 2018. À ce stade

important, nous appelons toutes les parties à coopérer et à œuvrer de concert en faveur de la réconciliation et à tracer la voie de la dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible de la péninsule coréenne. À cette fin, nous continuons de penser que toutes les résolutions du Conseil de sécurité concernant la République populaire démocratique de Corée doivent être pleinement mises en œuvre.

Comme je l'ai mentionné au cours du débat général de la Commission (voir A/C.1/73/PV.6), la Malaisie a déposé son projet de résolution annuel intitulé « Suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires » (A/C.1/73/L.57). Nous espérons vivement recevoir l'appui des autres États Membres, en particulier s'agissant de se porter coauteur du projet de résolution.

**M. Saint-Hilaire** (Haïti) : Ma délégation souscrit à la déclaration faite par le représentant de la Jamaïque au nom des 14 pays membres de la Communauté des Caraïbes (voir A/C.1/73/PV.12). Je me limiterai à produire quelques remarques à titre national.

Ma délégation considère d'emblée que l'élimination de toutes les armes de destruction massive est une nécessité impérieuse. Elle exhorte toutes les délégations à ne pas s'attarder dans les arguties pour justifier l'existence, la prolifération ou la modernisation des armes nucléaires, et des armes de destruction de manière générale. Rien ne vaut les vies qu'elles risquent d'anéantir en un rien de temps.

Ma délégation a noté ici avec encouragement toutes les manifestations de bonne volonté en vue de relever les défis complexes en matière de désarmement et de sécurité internationale. Plusieurs intervenants ont insisté sur le lien indéniable entre le désarmement, la sécurité internationale et la mise en œuvre adéquate des objectifs de développement durable. Les dissensions entre nous ne portent que sur la manière de voir les défis de sécurité actuels. Nous sommes pratiquement unanimes à reconnaître le grand péril que représentent pour la survie de l'humanité les armes de destruction massive.

La réflexion à ce péril devrait être déterminante dans le choix de la doctrine de sécurité de tous les pays. C'est à coup sûr ce qui illumine l'engagement constant et résolu de la République d'Haïti en faveur d'un monde sans armes nucléaires ni autres armes de destruction massive.

Dans son allocution à l'Assemblée générale, le jeudi 27 septembre dernier, le Président de la République d'Haïti n'a pas manqué d'exprimer son énorme satisfaction quant aux avancées notables dans le sens de la dénucléarisation de la péninsule coréenne (voir A/73/PV.10). Mon pays encourage la communauté internationale à poursuivre ses efforts en vue de consolider de telles avancées.

La République d'Haïti attache beaucoup d'importance au dialogue patient et à la coopération internationale, en tant que moyens privilégiés pour aboutir à l'élimination du péril nucléaire. Elle insiste sur le plein respect de tous les accords et obligations en matière de non-prolifération, de limitation des armements et de désarmement. Il s'agit d'une condition essentielle pour promouvoir la confiance entre les États et atténuer les dissensions malencontreuses. Nous accordons une importance particulière à la mise en oeuvre adéquate et à l'universalisation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous renouvelons également notre soutien à l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Sans faire abstraction des préoccupations exprimées par plusieurs États quant au contexte stratégique actuel, ma délégation considère que nous pouvons aller encore plus loin. C'est ce que démontrent d'ailleurs les discussions laborieuses qui ont abouti, le 7 juillet 2017, à l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Qu'il me soit permis de saluer au passage les efforts déployés par la société civile et particulièrement la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires, un des principaux visages de la sensibilisation à l'élimination totale des armes nucléaires. Ma délégation porte son regard sur l'objectif ultime de ce traité, à savoir l'édification d'un ordre mondial exempt à jamais d'armes nucléaires. D'ailleurs, nous sommes vraisemblablement unanimes, ici, à nous déclarer en faveur d'un monde sans armes nucléaires. Ce qui fait débat entre nous, c'est uniquement la voie à suivre pour atteindre cet objectif. Au-delà de toutes nos divergences, nous n'avons pas d'autre choix que d'y arriver un jour. Il y va de la survie de l'humanité.

La région Amérique latine et Caraïbes a éloquentement exprimé, à travers la ratification, à l'unanimité, du Traité de Tlatelolco, son option résolue pour un monde exempt d'armes nucléaires et de toutes armes de destruction massive. La région a indiqué la voie à suivre. D'autres régions lui ont emboîté le pas. Mais, il reste encore beaucoup à faire. À cet égard,

ma délégation considère que les États dotés d'armes nucléaires ont un rôle crucial à jouer. Elle exhorte tous les États Membres de l'Organisation à s'abstenir de toutes attitudes susceptibles d'empirer l'environnement de sécurité international, d'attiser les tensions et d'entamer la confiance.

Je voudrais dire, en conclusion, que l'affaiblissement, et à terme, l'élimination du péril nucléaire, est possible, si les sauvegardes nécessaires sont bien établies, en conformité avec une vision commune, tant à l'échelon sous-régional et régional qu'international.

**M. Molnár** (Hongrie) (*parle en anglais*) : La Hongrie s'associe à la déclaration faite par l'observatrice de l'Union européenne et à celle faite par la représentante de l'Australie au nom d'un groupe de 30 États de même sensibilité (voir A/C.1/73/PV.11)

Depuis ses presque cinq décennies d'existence, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est la pierre angulaire non seulement du régime mondial de non-prolifération nucléaire, mais aussi du désarmement nucléaire multilatéral et de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Le fait que la Conférence d'examen de 2020 marquera le cinquantième anniversaire de l'entrée en vigueur du TNP est une raison de plus de préserver et de renforcer son intégrité par la réaffirmation de notre attachement à la réalisation des objectifs qui y sont énoncés.

En ce qui concerne la non-prolifération des armes nucléaires, la communauté internationale doit faire tout son possible pour prendre pleinement en considération les risques de prolifération qui constituent toujours un des défis les plus graves pour la paix et la sécurité internationales. À cet égard, la Hongrie exhorte la République populaire démocratique de Corée à s'acquitter à nouveau de ses obligations au titre du TNP et des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) en tant qu'État non doté d'armes nucléaires. Tant que la République populaire démocratique de Corée ne prendra pas de mesures concrètes en vue d'une dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible, les sanctions devront être maintenues et strictement appliquées.

Nous appuyons également pleinement les efforts déployés par la communauté internationale pour assurer le caractère exclusivement pacifique du programme nucléaire de la République islamique d'Iran. Nous

pensons que la mise en œuvre du Plan d'action global commun demeure le meilleur moyen d'y parvenir.

S'agissant du désarmement nucléaire, la Hongrie partage l'objectif ultime d'un monde exempt d'armes nucléaires. De notre point de vue, cet objectif ne peut être atteint que si nos efforts respectifs non seulement tiennent compte de la situation internationale en matière de sécurité, mais aussi contribuent à la création d'un monde plus sûr et plus sécurisé. Malheureusement, le climat actuel instable et imprévisible en matière de sécurité se caractérise par l'incertitude de la réussite des efforts visant à la dénucléarisation de la péninsule coréenne et de la viabilité du Plan d'action global commun, sans parler des faits les plus récents concernant le sort du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire.

Afin de faire des progrès dans le domaine du désarmement dans cet environnement complexe et en constante évolution, nous devons nous concentrer sur les domaines où il existe un terrain d'entente. À notre avis, seule une approche pas à pas, comprenant des étapes graduelles, concrètes et pratiques et faisant participer les États dotés de l'arme nucléaire, nous fournit une telle plate-forme. Nous ne signerons ni ne ratifierons donc aucun instrument juridique qui ne respecte pas ces exigences ou affaiblit l'actuel cadre multilatéral de désarmement nucléaire.

Dans le même temps, nous sommes prêts à travailler avec tous les États sur les éléments d'une approche graduelle, ouverte à tous, qui demeure le seul moyen crédible de produire des résultats tangibles. Les mesures à prendre à cet égard sont l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et les progrès des mesures de vérification du désarmement nucléaire, de transparence et de confiance. À cet effet, nous attachons une grande importance au rapport du Groupe d'experts de haut niveau chargé de l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles (voir A/73/159). Nous sommes également honorés de participer activement aux travaux du Groupe d'experts gouvernementaux créé par l'Assemblée générale pour examiner le rôle de la vérification dans la progression du désarmement nucléaire et dans les travaux du Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire, l'accent étant mis sur les aspects techniques de la vérification et le renforcement des capacités en matière de vérification.

En tant que pays ayant un programme nucléaire pacifique actif, la Hongrie attache également une importance particulière à la sûreté et la sécurité nucléaires, qui sont de véritables moteurs de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, conformément aux dispositions du TNP. Nous reconnaissons que la responsabilité de la sécurité nucléaire incombe aux États. Cependant, nous sommes convaincus que la coopération internationale peut considérablement faciliter les efforts nationaux. En vertu de cette conviction, la Hongrie a pris le mois dernier les rênes de la coordination du Groupe de contact sur la sécurité nucléaire, qui réunit les États disposés à prendre des initiatives dans ce domaine.

**M<sup>me</sup> Vasharakorn** (Thaïlande) (*parle en anglais*) : La Thaïlande s'associe aux déclarations prononcées au nom du Mouvement des pays non alignés et de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (voir A/C.1/73/PV.11). Je voudrais souligner les quatre points suivants à titre national.

Premièrement, l'engagement de la Thaïlande en faveur du désarmement nucléaire et de la non-prolifération reste inébranlable. En tant qu'État partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et État ayant ratifié le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, nous estimons que ces deux instruments sont étroitement liés et se renforcent mutuellement. Nous appelons donc les États à poursuivre les efforts vers le désarmement nucléaire général et complet de bonne foi, comme stipulé à l'article VI du TNP.

Deuxièmement, l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires l'année dernière est un véritable accomplissement dans nos efforts collectifs pour instaurer un monde exempt d'armes nucléaires. Il faut entretenir cette dynamique positive, et nous devons faire tout notre possible pour que le Traité entre en vigueur le plus tôt possible. La Thaïlande a fait sa part en accueillant un atelier régional sur le Traité en août en vue de mieux le faire connaître au niveau régional. La Thaïlande reconnaît également les précieuses contributions de la société civile pour assurer l'universalisation du Traité. Nous saluons le travail remarquable qui a été accompli à cet égard.

Troisièmement, la Thaïlande pense que la dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible de la péninsule coréenne est une condition préalable à la paix et à la sécurité de la région. C'est pourquoi nous nous félicitons de la récente évolution positive et continuerons

d'appuyer les efforts diplomatiques et les discussions constructives entre toutes les parties concernées.

Enfin, nous avons tous la responsabilité de promouvoir les efforts de désarmement et de non-prolifération et de veiller à ce que des progrès concrets soient accomplis. La Thaïlande appuie pleinement l'Organisation des Nations Unies dans ses efforts en vue de parvenir à un désarmement général et complet et dans la promotion du programme de désarmement du Secrétaire général. Nous invitons vivement l'ensemble des États à soutenir l'ONU à cet égard. Nous pensons également que toutes les parties prenantes, notamment les gouvernements, les entreprises, les milieux universitaires, la société civile et les jeunes, doivent être engagées pour assurer un désarmement et une non-prolifération nucléaires qui soient véritablement inclusifs, complets et couronnés de succès.

**M. Liddle** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de la Chine, de la France, de la Fédération de Russie, du Royaume-Uni et des États-Unis.

Nous, les États dotés de l'arme nucléaire reconnus par le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), réaffirmons notre engagement en faveur du Traité sous tous ses aspects, 50 ans après sa signature. Ce traité historique a fourni le fondement essentiel de l'action internationale contre la menace de la prolifération des armes nucléaires à travers le monde, avec pour effet de limiter le risque d'une guerre nucléaire. Il a fourni le cadre permettant aux utilisations pacifiques de la technologie nucléaire – pour la production d'électricité, la médecine, l'agriculture et l'industrie – d'être encouragées et échangées dans l'intérêt de l'humanité. Et en contribuant à atténuer les tensions internationales et à créer les conditions de la stabilité, de la sécurité et de la confiance entre les nations, il a apporté et continue d'apporter une contribution vitale au désarmement nucléaire.

Nous nous engageons à continuer d'apporter notre plein appui à l'action menée par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), qui joue un rôle critique dans la mise en œuvre du TNP, tant pour ce qui est de promouvoir la coopération la plus étroite possible sur l'utilisation pacifique de la technologie nucléaire qu'en ce qui concerne l'application des garanties et la confirmation du caractère exclusivement pacifique des programmes nucléaires. Nous insistons sur la nécessité de renforcer encore le système de garanties de l'AIEA, notamment l'universalisation du protocole additionnel.

Nous restons attachés dans le cadre du Traité à la poursuite de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives au désarmement nucléaire, et sur un traité de désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace. Nous appuyons l'objectif ultime d'un monde sans armes nucléaires avec une sécurité non diminuée, au niveau d'armement le plus bas pour tous. Nous sommes déterminés à œuvrer de concert pour rendre l'environnement international plus propice à faire progresser le désarmement nucléaire.

C'est dans ce contexte que nous réitérons notre opposition au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Nous sommes fermement convaincus que la meilleure façon de parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires est un processus graduel qui tienne compte de l'environnement international en matière de sécurité. Cette approche éprouvée du désarmement nucléaire a donné des résultats tangibles, y compris des réductions importantes des stocks mondiaux d'armes nucléaires.

Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires ne prend pas en compte les questions fondamentales qui doivent être résolues pour parvenir à un désarmement nucléaire durable à l'échelle mondiale. Il contredit et risque de saper le TNP. Il ne tient pas compte du contexte sécuritaire international et des défis régionaux et ne fait rien pour accroître la confiance et la transparence entre les États. Il n'aboutira pas à l'élimination d'une seule arme. Il ne satisfait pas aux normes les plus élevées en matière de non-prolifération. Il crée des divisions entre les mécanismes internationaux de non-prolifération et de désarmement, ce qui pourrait rendre les nouveaux progrès vers le désarmement encore plus difficiles.

Nous n'appuierons, ne signerons et ne ratifierons pas le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Il ne sera pas contraignant pour nos pays, et nous n'acceptons aucune affirmation selon laquelle il contribue au développement du droit international coutumier. Pas plus qu'il ne fixe de nouvelles normes. Nous appelons tous les pays qui envisagent d'appuyer le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires à réfléchir sérieusement à ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales.

À l'inverse, nous exhortons tous les États à s'engager en faveur de la poursuite du succès du TNP – afin d'assurer son respect, de promouvoir son universalisation, de garantir les normes les plus élevées en matière de non-prolifération et de faire face aux défis existants et nouveaux en matière de prolifération, où qu'ils se produisent. Dans ce contexte, nos cinq

pays réaffirment leur volonté de poursuivre leurs efforts, à titre individuel et collectif, dans le cadre du TNP pour faire progresser les buts et les objectifs du désarmement nucléaire.

**M<sup>me</sup> Al Awadhi** (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Compte tenu des contraintes de temps, je vais lire une version abrégée de ma déclaration, dont le texte intégral sera disponible sur PaperSmart.

Les Émirats arabes unis tiennent à exprimer leur appui aux déclarations prononcées au nom du Groupe des États arabes, du Mouvement des pays non alignés et de la coalition pour l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement (voir A/C.1/73/PV.11).

En ce qui concerne la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2020, qui coïncide avec le cinquantième anniversaire de l'entrée en vigueur du TNP, nous tenons à affirmer le rôle fondamental que la Conférence a joué dans le régime de non-prolifération et de désarmement nucléaires. Par ailleurs, nous attachons une grande importance à la nécessité de mettre pleinement en œuvre les résolutions issues de toutes les Conférences d'examen du TNP.

Ma délégation tient à dire qu'il est important d'assurer la réussite de l'actuel cycle d'examen du TNP, de prendre des mesures importantes pour mettre en œuvre le Plan d'action de 2010 et de veiller à ce que la conférence reportée sur la nécessité de créer une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient ait lieu avec la participation de tous les pays de la région. Nous devons trouver une approche globale pour garantir la mise en œuvre de tous les piliers du TNP. À ce propos, mon pays renouvelle son appel à l'adhésion d'Israël au TNP, puisqu'il est le seul État de la région à n'avoir pas adhéré à ce traité.

S'agissant de l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement à Genève, nous appelons à la tenue de négociations en vue de la conclusion d'un traité interdisant la production de matières fissiles et nous saluons le rapport du Groupe d'experts de haut niveau chargé de l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles (voir A/73/159).

Nous voudrions également souligner l'importance du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), qui ouvre la voie à une dissuasion efficace des essais nucléaires. C'est pourquoi nous renouvelons notre appel à tous les États qui n'ont ni signé ni ratifié

le TICE, en particulier les États visés à l'annexe 2, à le faire. À cet égard, les Émirats arabes unis se félicitent des mesures positives prises récemment, sous la forme de pourparlers de haut niveau, dans la péninsule coréenne, ce qui constitue un tournant important pour l'instauration de la paix et de la sécurité dans cette région. Nous appelons une nouvelle fois la République populaire démocratique de Corée à rejoindre à nouveau le TNP, à signer le TICE, à mettre fin à tous les essais nucléaires et balistiques et à mettre en œuvre les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Mon pays estime que l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire nécessite la transparence et un plein attachement à la non-prolifération. Aux Émirats arabes unis, nous mettons en œuvre notre programme national d'énergie nucléaire parce que nous estimons que l'énergie nucléaire est une source d'énergie propre et un moyen de parvenir au développement durable. Nous sommes attachés aux plus hautes normes de qualité et de sécurité et à des normes de vérification complète fixées par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Mon pays appuie également le protocole additionnel qui est un instrument important qui vient compléter le régime de garanties de l'AIEA. Nous invitons instamment les États membres à faire usage de ce mécanisme. Nous exhortons également l'Agence à poursuivre son dialogue ouvert sur le renforcement du système de garanties. À cet égard, mon pays appelle l'Iran à faire preuve de transparence, à mettre en œuvre les normes de l'AIEA et à prendre de nouvelles mesures de confiance pour que la nature de ses activités nucléaires soit claire. Nous espérons que ces mesures auront un effet positif sur la conduite de l'Iran dans la région.

Enfin, les Émirats arabes unis insistent sur l'importance de l'action collective sur les questions de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Nous appuyons tous les efforts visant à la réalisation de nos objectifs communs de paix et de sécurité internationales.

**M. Belousov** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Russie est attachée au noble objectif d'instaurer un monde exempt d'armes nucléaires. Dans le cadre de la mise en œuvre de nos obligations au titre de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), nous avons considérablement réduit notre arsenal stratégique à moins de 15% de son niveau le plus élevé à l'époque de la course aux armements nucléaires. Nous sommes prêts à continuer à faire des progrès dans ce sens, étant entendu que

tous les pays qui possèdent des arsenaux nucléaires militaires devraient prendre d'autres mesures dans ce sens. Une approche réaliste dans ce domaine consiste en un processus graduel d'élimination des armes nucléaires, tout en renforçant la sécurité et la stabilité internationales et en fournissant de meilleures garanties pour tous les participants concernant leur propre protection. Ces circonstances ne sont pas spécifiques à la seule position de la Russie, mais sont conformes aux arrangements équilibrés et consensuels conclus dans le cadre du processus d'examen du TNP, selon lequel le désarmement nucléaire doit être mené de façon à promouvoir la stabilité, la paix et la sécurité internationales, et dont le principe fondamental est d'assurer une sécurité meilleure et non diminuée au niveau d'armement le plus bas pour tous.

Nous sommes opposés à toutes mesures hâtives ou simplistes dans un domaine aussi complexe et sensible que le désarmement nucléaire. Dans ce contexte, nous pensons que le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires est inopportun et inefficace, en particulier alors même que nous sommes à la recherche de solutions aux problèmes actuels de sécurité internationale. Non seulement le Traité ne favorise pas le désarmement nucléaire, mais il compromet le régime du TNP. Avant même qu'il n'entre en vigueur, le Traité a déjà créé de nouvelles divisions entre les participants au régime de non-prolifération nucléaire, à un moment où les problèmes mondiaux exigent des efforts concertés de la part de la communauté internationale. Les armes nucléaires constituent un moyen de dissuasion dans un contexte de menaces extérieures concrètes, et tant que celles-ci existeront, bon nombre de pays seront évidemment incapables d'y renoncer totalement et inconditionnellement. Le Fédération de Russie a donc toujours été favorable à la création de conditions propices à l'adoption de mesures concrètes pour libérer le monde des armes nucléaires.

En œuvrant en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires, nous devons tenir compte des réalités stratégiques actuelles, en particulier celles qui résultent des activités de longue date et systématiques des États-Unis dans ce domaine, à savoir, premièrement, la mise en place d'un système mondial de défense antimissile balistique; deuxièmement, la réticence à renoncer à la possibilité de déployer des armes dans l'espace; troisièmement, une augmentation quantitative et qualitative des déséquilibres concernant les armes classiques; et quatrièmement, la mise au point de la notion de Prompt Global Strike (frappe mondiale

immédiate). Nous sommes particulièrement préoccupés par la révision de la position nucléaire des États-Unis, qui, pour l'essentiel, permet d'accroître sensiblement le rôle que les armes nucléaires jouent dans leur planification militaire. Cette révision annonce la mise au point d'armes nucléaires de faible puissance, ce qui permettrait d'abaisser le seuil d'utilisation des armes nucléaires et envisage une relance de la notion de guerre nucléaire limitée. Essentiellement, la conception militaire des États-Unis en ce qui concerne les armes nucléaires a été ramenée à un demi-siècle en arrière à une époque où d'aucuns estimaient qu'une guerre nucléaire était acceptable et pouvait être gagnée.

Nous sommes très préoccupés par la situation entourant le nouveau Traité START. Le Président de la Fédération de Russie a confirmé la volonté de principe de notre pays d'envisager une prorogation du Traité. Toutefois, cela ne peut se faire sans s'attaquer aux problèmes persistants des États-Unis s'agissant du respect du Traité. Nous avons pris note de la déclaration du Président Donald Trump samedi sur l'éventuel retrait des États-Unis du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire. La Russie suivra étroitement l'évolution future des approches des États-Unis en ce qui concerne cet instrument de désarmement, qui est si crucial pour la sécurité européenne et mondiale. Si la déclaration du dirigeant des États-Unis était mise en pratique, cela représenterait de la part de son pays une nouvelle mesure à courte vue et extrêmement dangereuse pour la paix internationale. Un retrait du Traité montrerait une fois de plus que les autorités politiques et militaires des États-Unis fondent leurs priorités de politique étrangère sur un désir primordial d'assurer la supériorité militaire des États-Unis sur le reste du monde, et que, de toute évidence, elles n'ont aucun intérêt à prendre en compte des questions telles que la stabilité stratégique, la paix internationale ou la sécurité mondiale. Les progrès en matière de désarmement nucléaire contribueraient à favoriser la stabilité du régime de non-prolifération nucléaire du TNP, qui est l'une des priorités de la politique étrangère de la Russie.

Nous nous approchons maintenant de la phase finale du cycle d'examen du TNP, mais, malheureusement, nous n'avons constaté aucun résultat sur le problème de la mise en œuvre de la résolution de 1995 portant création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. En tant que l'un des trois auteurs de la résolution de 1995, la Russie est gravement préoccupée par l'absence de progrès dans la mise en

œuvre de ses dispositions. Nous pensons que le projet de décision A/C.1/73/L.22/Rev.1 présenté par l'Égypte au nom de la Ligue des États arabes, sur la tenue d'une conférence sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires, est un pas dans la bonne direction, et nous exhortons chacun à le prendre au sérieux. Il répond aux buts et objectifs figurant dans la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient et ne va pas à l'encontre des intérêts des États de la région, et nous sommes pleinement disposés à l'appuyer.

Nous estimons que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est un instrument international universel, efficace et vérifiable pour l'interdiction complète des essais nucléaires et pour lequel il n'existe pas de solutions de remplacement. Nous appelons les États qui ne l'ont pas encore fait à le ratifier dès que possible, et à démontrer ainsi leur appui au renforcement du régime de non-prolifération.

Nous pensons que le retrait des États-Unis du Plan d'action global commun sur le programme nucléaire iranien, qui est le fruit de compromis laborieux et difficiles, est une grave erreur et un coup porté au régime du TNP. La Russie a l'intention de continuer à s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu du Plan d'action global commun et, avec les autres parties à cet accord, de rechercher des mécanismes efficaces pour protéger le commerce et la coopération économique avec l'Iran des sanctions extraterritoriales des États-Unis. Nous demandons aux États-Unis de renoncer à leur politique de pression sur les pays qui cherchent à développer une coopération économique légitime avec l'Iran et de ne pas empêcher les autres parties au Plan d'action global commun de s'acquitter de leurs obligations en vertu du présent arrangement spécial.

Nous saluons hautement le travail du groupe d'experts de haut niveau chargé de l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles.

**Le Président** : Vous avez dépassé le temps imparti de deux minutes. Veuillez essayer de conclure votre déclaration.

**M. Belousov** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je m'excuse. L'intégralité de ma déclaration sera disponible sur le site PaperSmart.

**M. Kateo Kabangu** (République démocratique du Congo) : Ma délégation s'associe aux déclarations faites par le Maroc et l'Indonésie au nom du Groupe des

États d'Afrique et du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/73/PV.11).

La conclusion d'une convention sur l'interdiction des armes nucléaires fut l'une des priorités pour laquelle les négociations multilatérales ont été menées. L'existence de ces armes n'est pas seulement un danger pour les êtres humains que nous sommes, mais constitue un instrument de domination. Deux préoccupations attirent notre attention dans l'atteinte de l'objectif noble de toute la communauté internationale, celui d'un monde sans armes de destruction massive. La première est celle de la prolifération de détenteurs de ces armes. La seconde est celle du transfert de techniques nucléaires, une question très délicate car elle touche aux principes fondamentaux de la coopération entre les pays industriels et ceux du Tiers Monde. En réalité, les États nucléaires devraient montrer la voie à suivre en réduisant considérablement leurs stocks de manière vérifiable, afin de créer les conditions propices à la concrétisation de l'objectif ultime d'un monde pacifique, exempt d'armes de destruction massive. Nous croyons fermement que les armes nucléaires devraient suivre la voie tracée par les armes chimiques qui, aujourd'hui, malgré ce qu'il reste à faire, ont créé un élan de solidarité internationale.

Mon pays, la République démocratique du Congo, qui est État partie au Traité de Pelindaba, dispose d'un arsenal juridique de protection de l'exploitation et de la commercialisation des minerais stratégiques.

La question du désarmement nucléaire reste préoccupante du fait que la Conférence de mai 2015 sur la non-prolifération des armes nucléaires, tant attendue et qui constituait l'espoir de notre communauté, n'a pas atteint son objectif, celui de régler les problèmes épineux du nucléaire. De ce fait, les puissances nucléaires ont une lourde responsabilité au sujet de la prolifération nucléaire déjà observée, qui risque de se multiplier durant les prochaines années si l'on n'y prend garde. Étant donné que le développement nucléaire civil a toujours servi d'alibi et de moyen d'accès à l'arme nucléaire pour les États qui en sont détenteurs, la meilleure façon d'agir serait l'élimination complète de ces armes pour dégager des ressources pouvant servir aux programmes de développement.

**M. Robotjazi** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe à la déclaration faite par la représentante de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/73/PV.11).

L'appui ferme de l'Iran au désarmement nucléaire repose sur deux bases fondamentales : premièrement, la conviction que les armes nucléaires constituent la menace la plus grave pour la survie de l'humanité, et que l'utilisation d'armes nucléaires aurait des conséquences humanitaires catastrophiques; deuxièmement, notre profonde préoccupation face à la poursuite du non-respect des obligations en matière de désarmement nucléaire au titre de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui a provoqué une crise de confiance dans la capacité du Traité de respecter sa promesse de désarmement nucléaire.

Les mesures et les politiques qui sont totalement incompatibles avec l'article VI du TNP et l'objectif d'un monde sans armes nucléaires se poursuivent sans relâche, en particulier de la part des États-Unis. Par exemple, la révision de la doctrine nucléaire des États-Unis en 2018 est totalement et fondamentalement incompatible avec les obligations de ce pays au titre du TNP, et ce pour les raisons suivantes : elle met l'accent sur l'utilité de conserver des armes nucléaires; elle a renforcé le rôle de ces armes inhumaines dans la doctrine militaire des États-Unis en leur confiant de nouvelles missions; elle fait peser la menace d'un emploi des armes nucléaires non seulement dans un échange nucléaire mais aussi contre les États non dotés d'armes nucléaires qui sont parties au TNP; elle cherche à moderniser et développer massivement les missiles, sous-marins et bombardiers nucléaires des États-Unis.

Les États-Unis comptent dépenser 1 200 milliards de dollars dans le cadre d'un gigantesque renforcement de leur arsenal nucléaire. Ces plans provocateurs doivent être considérés comme le signal clair du lancement d'une nouvelle course aux armements nucléaires, et une invitation explicite à celle-ci, ainsi que comme une violation des obligations des États-Unis en matière de désarmement nucléaire au titre de l'article VI du TNP. De plus, la révision de la doctrine nucléaire américaine prévoit le développement de nouveaux types d'armes nucléaires de faible puissance en vue de leur utilisation dans des conflits régionaux. Le développement de nouvelles mini-bombes nucléaires n'indique pas seulement une plus grande dépendance à l'égard des armes nucléaires, mais agite, en raison de leurs caractéristiques, la tentation de les utiliser. Tant que ces politiques irresponsables continueront, on ne peut espérer avancer vers le désarmement nucléaire.

Nonobstant ce que je viens de décrire, les États-Unis continuent de donner des leçons à d'autres.

C'est une politique hypocrite; il faut qu'ils pratiquent ce qu'ils prêchent au lieu de donner des leçons aux autres. L'annonce récente faite par les États-Unis de se retirer du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire est un nouveau pas vers la détérioration supplémentaire de la situation déjà complexe en matière de désarmement nucléaire. Dans ces conditions, les États non dotés d'armes nucléaires devraient renforcer leur unité, rester fermes et œuvrer sans relâche pour l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires. C'est ce que nous devons à nos nations et aux générations futures.

L'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires était un pas dans la bonne direction, qui devrait être complété par le lancement d'urgence de négociations et la conclusion d'une convention globale sur les armes nucléaires.

Une autre politique trompeuse des États-Unis est la poursuite de leur appui inconditionnel à la possession d'armes nucléaires par Israël. Ces politiques ont encouragé le régime israélien au point qu'il menace désormais sans vergogne les autres d'anéantissement nucléaire. Ces politiques irresponsables ne devraient plus être tolérées. Il est plus urgent que jamais de contrer le danger posé par les armes nucléaires du régime israélien.

Pour terminer, je tiens à remercier toutes les délégations qui ont rejeté le retrait des États-Unis du Plan d'action global commun. Comme l'ont déclaré à juste titre de nombreux représentants, le Plan d'action est un grand succès diplomatique et incarne l'efficacité du multilatéralisme. Par conséquent, il faut continuer de l'appuyer résolument. La communauté internationale ne doit pas permettre que la doctrine des États-Unis de retrait domine les relations internationales. Elle ne doit pas permettre que les brimades l'emportent sur la diplomatie et les institutions et instruments multilatéraux. Il en va du caractère sacré des accords internationaux. Nous avons donc la responsabilité collective de rejeter l'unilatéralisme et de renforcer le multilatéralisme.

**M. Barro** (Sénégal) : Le Sénégal s'associe aux déclarations faites respectivement par l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés, et par le Maroc, au nom du Groupe des États d'Afrique (voir A/C.1/73/PV.11).

Ma délégation se réjouit de l'opportunité que lui offre ce débat thématique sur les armes nucléaires pour partager ses vues sur cette problématique qui

retient, à juste raison, l'attention de la communauté internationale. Dans un contexte international de tension croissante consécutive à la course à l'armement et aux multiples échecs des initiatives des organes des Nations Unies chargés du désarmement, il est d'une impérieuse nécessité d'oeuvrer à la réussite de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2020. En effet, après l'échec de la neuvième Conférence d'examen de ce Traité, en mai 2015, dû à l'absence de consensus sur le document final, la situation du désarmement nucléaire demeure très préoccupante.

Ainsi, selon les récentes estimations, il existe actuellement plus de 16 000 armes nucléaires dans le monde, possédées par neuf États. Cette prolifération pose un grand risque dans la mesure où toute erreur de manipulation de ces arsenaux peut irrémédiablement donner lieu à des tragédies indicibles. Il s'y ajoute qu'un conflit non résolu entre États nucléaires pourrait mener à une escalade et conduire à l'usage de ces armes tant redoutées.

Cette situation est d'autant plus dangereuse qu'on assiste de plus en plus à une sophistication des armes nucléaires dont l'usage ne peut être que désastreux, sur les plans humanitaire et écologique notamment. C'est dire combien est énorme le danger que constitue l'existence de ces armes pour la survie de l'humanité.

Le Sénégal, qui reste plus qu'attaché à l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires, est convaincu que l'élimination complète des armes et de la technologie nucléaires à des fins militaires est la seule garantie contre leur utilisation. Par ce biais, le monde ne serait plus hanté par le spectre de voir ces armes et cette technologie tomber entre les mains des groupes terroristes.

L'extension des zones dénucléarisées, notamment au Moyen-Orient, de même que l'interdiction complète de la production de matières fissiles à des fins militaires ainsi que des essais nucléaires, sont des impératifs, si l'on veut atteindre l'objectif de désarmement nucléaire. À cet égard, le Sénégal magnifie les Déclarations conjointes de Panmunjom du 27 avril 2018 et de Singapour du 12 juin de la même année qui augurent de perspectives prometteuses dans le processus de dénucléarisation de la péninsule coréenne.

Également, l'adoption le 7 juillet 2017, d'un Traité sur l'interdiction des armes nucléaires aurait pu constituer un grand bond en avant vers le désarmement

nucléaire, si les pays détenteurs de l'arme nucléaire et leurs alliés avaient participé aux négociations dudit traité. Il est donc important que les États nucléaires adoptent cet instrument juridique international, afin qu'il puisse être d'une contribution significative à la consolidation des autres composantes du régime de non-prolifération, notamment le TNP, pierre angulaire du système des garanties, dont le renforcement de l'autorité doit passer par son universalisation. Dans le même ordre d'idées, nous déplorons la lacune que constitue l'absence d'une autorité internationale chargée de veiller au respect de ce traité.

Le désarmement nucléaire et la non-prolifération sont deux objectifs interdépendants et d'égale importance. Aussi le désarmement général et complet restera-t-il irréalisable si, en plus des États nucléaires actuels, d'autres pays contournent les dispositions pertinentes du TNP pour se doter de l'arme nucléaire. Sous ce rapport, les États, les acteurs de la société civile et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) ont un rôle de premier plan à jouer pour mettre en place un régime d'interdiction assorti de règles et de procédures de vérification propres à enrayer la prolifération verticale et horizontale des armes nucléaires.

Enfin, il conviendrait de réaffirmer le droit des pays à l'usage pacifique de l'énergie nucléaire et de veiller à un transfert effectif et sûr de la technologie pertinente aux États qui assument leurs obligations découlant du TNP; ce qui passerait par le renforcement de l'autorité et des capacités de l'AIEA.

**M<sup>me</sup> Edwards** (Guyana) (*parle en anglais*) : Le Guyana s'associe aux déclarations faites par le Représentant permanent de la Jamaïque au nom de la Communauté des Caraïbes (voir A/C.1/73/PV.12) et par la Représentante permanente adjointe de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/73/PV.11). Ma délégation voudrait ajouter les observations suivantes à titre national.

Le Guyana est engagé en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires. À cette fin, nous avons toujours adopté une approche progressive des questions de non-prolifération et de désarmement nucléaires. Nous sommes également un État partie aux principaux instruments juridiques qui constituent le régime régissant le désarmement et la non-prolifération nucléaires.

L'attachement du Guyana à l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires prend sa source dans

notre profonde préoccupation face aux conséquences humanitaires catastrophiques des armes nucléaires, comme en témoignent leur utilisation et leurs essais passés, et dans notre ferme conviction que le seul moyen de garantir que les armes nucléaires ne seront plus jamais utilisées sous aucun prétexte est de les éliminer totalement.

Le Guyana se félicite donc de l'adoption, en juillet 2017, du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui interdit, entre autres, la mise au point, l'essai, la fabrication, la production, l'acquisition, la possession, le stockage, l'emploi ou la menace d'emploi des armes nucléaires en toutes circonstances. Le Guyana est fermement convaincu que le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires apporte une contribution historique et importante au régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires car, en interdisant strictement les armes nucléaires, il comble le vide juridique qui existait auparavant.

Le Guyana considère que le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires complète les instruments de désarmement et de non-prolifération nucléaires déjà appliqués, notamment le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous pensons que ces deux instruments renforcent la norme mondiale contre les armes nucléaires, et nous avons l'intention de nous acquitter pleinement de nos obligations au titre de ces instruments.

Le Guyana souligne que le nombre est essentiel au renforcement des normes et exhorte tous les États Membres qui n'ont pas encore signé et ratifié le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires à le faire d'urgence, afin de favoriser son entrée en vigueur rapide. Pour sa part, le Guyana a été le premier pays à l'avoir à la fois signé et ratifié, et nous nous félicitons de la présentation d'un projet de résolution sur le Traité (A/C.1/73/L.24) à la Première Commission cette année, projet dont nous nous sommes depuis portés coauteurs.

Le Guyana se joint à d'autres États Membres pour préconiser l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Il s'agit là d'une question urgente qui exige un leadership responsable de la part des États dont la ratification est nécessaire pour qu'il entre en vigueur. Nous leur demandons de se montrer à la hauteur de la situation.

Le Guyana se félicite que le Secrétaire général et la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement se soient engagés à redoubler d'efforts

pour faciliter le dialogue entre les États Membres afin de les aider à retrouver une vision et une voie communes menant à l'élimination totale des armes nucléaires. Nous sommes d'avis que l'architecture du désarmement nucléaire offre un cadre suffisant pour nous amener à une compréhension commune des mesures les plus importantes que nous devons prendre à ce stade.

À cet égard, le Guyana partage l'avis de nombreuses autres parties prenantes selon lequel une réduction des stocks globaux de tous les types d'armes nucléaires; une réduction du rôle et de l'importance des armes nucléaires dans les concepts, doctrines et politiques militaires; une réduction de la disponibilité opérationnelle des systèmes d'armes nucléaires; des mesures visant à instaurer la confiance mutuelle; et une transparence accrue dans les programmes d'armement nucléaire sont parmi les nombreux éléments critiques qui doivent être abordés à ce stade, et qui pourraient éclairer cette vision et cette voie communes menant à l'élimination totale des armes nucléaires.

Le Guyana juge encourageante l'évolution positive de la situation dans la péninsule coréenne. Nous espérons que cette tendance se maintiendra, ce qui conduira à la dénucléarisation totale de la région. Nous encourageons toutes les parties à continuer d'agir de bonne foi.

En tant que petit pays en développement, le Guyana demeure préoccupé par le détournement de ressources économiques pour l'entretien et la modernisation des stocks d'armes nucléaires et de leurs vecteurs. Nous considérons qu'il s'agit là d'un affront au développement, et nous croyons que les ressources consacrées à des instruments de guerre inutiles seraient mieux investies dans le bien-être des populations.

Je conclurai ici mes observations. La version intégrale de ma déclaration sera téléchargée sur PaperSmart.

**M. Panayotov** (Bulgarie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, qu'il me soit permis de vous féliciter personnellement, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence et de vous assurer, vous et le Bureau, du plein appui de ma délégation.

La Bulgarie s'associe à la déclaration faite par l'observatrice de l'Union européenne, ainsi qu'à celle faite par la représentante de l'Australie, le 18 octobre, au nom de 28 pays aux vues similaires (voir A/C.1/73/PV.11). Je voudrais faire quelques observations à titre national.

L'engagement de la Bulgarie en faveur de l'objectif d'un monde sans armes nucléaires reste plus fort que jamais. Compte tenu de la situation de sécurité complexe qui prévaut actuellement, nous sommes convaincus que seule une approche qui engage tous les États, en particulier les États dotés de l'arme nucléaire, nous permettra d'atteindre cet objectif.

C'est pourquoi nous croyons résolument qu'une approche graduelle, fondée sur des mesures pratiques et concrètes, est la voie la plus réaliste qui nous conduira à terme à la réalisation de l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. Cette approche tient compte à la fois de la dimension sécuritaire et des risques posés par les armes nucléaires, et se fonde sur le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, en particulier son article VI, qui constitue le seul cadre pour faire progresser le désarmement nucléaire. Nous devons tous nous concentrer sur le cycle d'examen actuel du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et sur le respect des engagements pris lors des Conférences d'examen de 1995, 2000 et 2010 sur les trois piliers du Traité. Il est de notre devoir commun de faire en sorte que la Conférence d'examen de 2020 soit couronnée de succès.

L'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est une question prioritaire. La Bulgarie, en tant qu'État visé à l'annexe 2, a pris ses responsabilités en ratifiant le Traité. Nous appelons tous les États, en particulier tous les États visés à l'annexe 2, à signer et à ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires sans délai.

L'ouverture de négociations au sein de la Conférence du désarmement sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires est un autre élément indispensable qui nous rapprochera d'un monde sans armes nucléaires. À cet égard, je tiens à féliciter le Canada pour la compétence avec laquelle il a présidé le Groupe d'experts de haut niveau chargé de l'élaboration de ce traité et pour être parvenu à un consensus. La vérification est également essentielle à un désarmement nucléaire efficace. Nous suivons de près les travaux du Groupe d'experts gouvernementaux et nous attendons avec intérêt d'examiner les résultats de ses travaux en 2019.

Comme je l'ai déjà souligné, le désarmement nucléaire n'est possible qu'avec l'engagement de tous les États et devrait être fondé sur la confiance mutuelle. À cet égard, nous exhortons les États-Unis et la Fédération de Russie à poursuivre un dialogue constructif afin de préserver le Traité sur les forces nucléaires à portée

intermédiaire en Europe et d'assurer sa mise en œuvre intégrale et vérifiable.

Enfin, la Bulgarie est convaincue qu'en instaurant la confiance et en veillant à l'engagement de tous, nous avons une chance de parvenir à un monde sans armes nucléaires.

**M<sup>me</sup> Yaron** (Israël) (*parle en anglais*) : Je vais faire une déclaration abrégée afin de respecter le temps imparti; la version intégrale sera disponible sur PaperSmart.

Depuis un certain temps, la pratique établie à la Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et à la Première Commission a maintenu une certaine structure en ce qui concerne les deux projets de résolution sur le Moyen-Orient relatifs aux questions nucléaires. Même s'il s'agissait d'un défi pour nous, Israël a adopté une approche constructive, responsable et pragmatique. Il est donc très regrettable que le Groupe des États arabes soit revenu à la charge avec une nouvelle tentative de détournement d'un autre organe, instrument ou traité international dans les instances de maîtrise des armements, au lieu de s'attaquer aux problèmes de sécurité régionale que nous devons résoudre au Moyen-Orient.

Au cours des dernières décennies, en dépit du fait que les circonstances étaient – et sont toujours – compliquées, Israël s'est présenté à la table des négociations pour discuter des questions régionales de maîtrise des armements mû par une volonté véritable. Toutefois, le Groupe des États arabes et d'autres membres de la région n'ont pas fait de même. Non seulement le Groupe des États arabes ne s'est pas engagé avec de véritables intentions, mais la plupart des pays arabes, contrairement à Israël, n'ont pas assisté à la réunion avec des responsables de haut niveau faisant autorité. De plus, les représentants qu'ils ont envoyés ont unilatéralement claqué la porte de la réunion, tant pendant les pourparlers sur la maîtrise des armements et la sécurité régionale que pendant le processus d'Helsinki.

Cela nous montre que le Groupe des États arabes n'a jamais eu l'intention réelle d'engager un dialogue de fond sur la question, mais qu'il voulait plutôt – et veut toujours – simplement isoler Israël dans les instances multilatérales. Il est clair que certains pays de la région n'acceptent toujours pas le droit d'Israël d'exister. Tout appui au projet de décision de cette année (A/C.1/73/L.22/Rev.1) promu par le Groupe des États arabes équivaut à un appui aux conclusions que j'ai

mentionnées. La région n'est pas prête pour le concept d'une zone exempte d'armes de destruction massive.

Israël a toujours adopté une approche constructive. Nous avons insisté sur le fait que tout processus devait être mené sur une base consensuelle; émaner de la région elle-même; être librement consenti par tous les États de la région, sans préjudice, de manière directe et non par l'intermédiaire de tierces parties; viser le renforcement de la confiance; et tenir compte de toutes les préoccupations sécuritaires de l'ensemble des parties concernées, y compris les préoccupations sécuritaires régionales.

C'est le droit souverain de tout État dans le monde. Pourtant, il semble qu'une fois de plus, le Groupe des États arabes souhaite créer une autre plate-forme dans le seul but d'isoler Israël en imposant une décision plutôt que d'arriver à un consensus, et de recourir à une tierce partie plutôt que de s'engager directement, sachant que dans ces conditions tous les États de la région ne peuvent participer – et en adoptant, de surcroît, une approche partielle au mépris des questions de sécurité nationale. Cela a été fait de manière intentionnelle et en sachant qu'Israël ne peut ni ne veut prendre une telle voie.

Au Moyen-Orient, des régimes utilisent des armes chimiques et cherchent à se doter de capacités nucléaires au mépris de leurs obligations au titre des traités internationaux et des résolutions du Conseil de sécurité, et en contradiction avec ces obligations.

Israël fait partie du Moyen-Orient et entend y rester. Seule une approche constructive apportera la stabilité, la coopération et la paix. Les initiatives destructrices, tel l'actuel projet de décision du Groupe des États arabes, n'apporteront rien, mais prendront en otage une autre instance multilatérale, éloigneront les positions et mineront les résultats obtenus à ce jour.

Certains acteurs de la région affirment qu'une nouvelle architecture de sécurité globale peut être mise en place au Moyen-Orient sans dialogue direct avec Israël ni même reconnaissance de son droit d'exister. Or, le Moyen-Orient n'est pas la seule région du monde sans zone exempte d'armes nucléaires et nulle part dans le monde, il n'existe de zone exempte d'armes de destruction massive. Il est évident que le projet de décision vise à faire de la région du Moyen-Orient une région à part afin de pouvoir dénigrer Israël. Cette zone n'est pas différente des autres zones, et il ne devrait pas y avoir de discrimination à l'encontre d'une seule région ou d'un seul pays.

Si le Groupe des États arabes persiste avec ce regrettable projet de décision, envoyant le message clair qu'il ne veut pas qu'Israël participe au processus et n'a aucun respect pour ses considérations, Israël n'aura d'autre choix que de ne plus coopérer aux futures initiatives régionales de maîtrise des armements et votera contre toute initiative à cet égard dans les instances multilatérales compétentes.

Nous appelons tous les États à ne pas appuyer ce projet de décision. Il est destructeur et contre-productif. Il encouragera ceux qui, dans la région, prétendent encourager des progrès sans en avoir réellement l'intention. Ce projet de décision est une initiative creuse et vide de sens imposée à l'Organisation des Nations Unies et vouée à un échec total qui aura des répercussions pendant des années.

**M. Masuku** (Eswatini) (*parle en anglais*) : Comme c'est la première fois que je prends la parole, qu'il me soit permis de vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, pour le brio avec lequel vous dirigez nos travaux jusqu'à présent. Vous pouvez compter sur notre plein appui.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par la représentante de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés, ainsi qu'à celle faite par le représentant du Maroc au nom du Groupe des États d'Afrique (voir A/C.1/73/PV.11). Nous souhaitons également ajouter les observations suivantes.

L'élimination totale des armes nucléaires demeure la seule garantie absolue d'un désarmement nucléaire complet. La poursuite de la détention d'armes nucléaires constitue une menace pour la paix mondiale et la survie de l'humanité. Il est donc urgent de débarrasser notre planète de la menace ou de l'emploi de ces armes.

Le Royaume d'Eswatini s'est félicité de l'adoption historique, le 7 juillet 2017, du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui marque une étape décisive dans tous nos efforts dans ce domaine, pour progresser vers le désarmement nucléaire et contribuer à la paix et à la sécurité internationales. L'Eswatini considère le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires comme un élément essentiel du cadre juridique international pour parvenir à une interdiction totale des armes nucléaires. À notre avis, il complète le régime actuel de non-prolifération nucléaire fondé sur le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Le Royaume d'Eswatini est actuellement engagé dans des processus

internes en vue de devenir prochainement un État partie au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires.

L'importance des zones exemptes d'armes nucléaires dans le monde et des objectifs généraux du TNP ne saurait être sous-estimée. Les zones exemptes d'armes nucléaires représentent une étape importante vers la réalisation des objectifs de désarmement nucléaire et de non-prolifération, contribuant ainsi à renforcer la paix et la sécurité mondiales et régionales. À cette fin, nous réaffirmons notre attachement au Traité de Pelindaba.

Nous saluons les efforts déployés par le Secrétaire général pour tenir la cinquième réunion plénière annuelle de l'Assemblée générale à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, le 26 septembre 2018. Nous tenons à souligner l'importance de cette journée internationale, au cours de laquelle le monde a réaffirmé son attachement au désarmement nucléaire mondial en tant que priorité absolue et partie intégrante des efforts multilatéraux de désarmement.

**M. Penaranda** (Philippines) (*parle en anglais*) : Les Philippines s'associent aux déclarations faites au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement et du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/73/PV.11). Je voudrais souligner les points suivants au nom des Philippines.

Conscientes des conséquences humanitaires catastrophiques qui sous-tendent les efforts de désarmement nucléaire, les Philippines réaffirment leur ferme conviction que l'élimination totale des armes nucléaires est la seule garantie absolue contre leur emploi ou la menace de leur emploi. En vertu du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), nous reconnaissons le mérite d'efforts parallèles en faveur de la non-prolifération nucléaire. Toutefois, l'objectif ultime du TNP est un monde exempt d'armes nucléaires. Dans ce contexte, les Philippines défendent également le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires en tant que pas positif vers le désarmement nucléaire, et nous œuvrons donc en faveur de sa ratification.

Les Philippines sont quelque peu préoccupées par les progrès réalisés en matière de désarmement nucléaire. Premièrement, nous partageons l'inquiétude que suscite le fait que les capacités nucléaires des États dotés d'armes nucléaires continuent d'être modernisées et affinées pour en accroître la précision et la létalité.

Deuxièmement, nous devons empêcher la propagation des armes nucléaires aux acteurs non étatiques et aux terroristes, en particulier par le biais d'États instables. Nous exprimons donc notre appui à l'application effective de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. Troisièmement, nous sommes préoccupés par le fait que le désarmement est subordonné à l'amélioration des conditions de sécurité. Les Philippines sont d'avis que le désarmement peut être poursuivi en dépit d'une situation géopolitique tendue et ne doit pas être relégué au second plan.

Ayant lu attentivement les 40 actions et les 114 mesures et activités décrites dans son plan de mise en œuvre, les Philippines accueillent favorablement le programme de désarmement annoncé par le Secrétaire général. Nous avons pris note de celles qui mentionnent, premièrement, l'engagement du Secrétaire général auprès des États dotés d'armes nucléaires et, deuxièmement, l'importance du bon déroulement de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020.

Sur le premier point, nous nous félicitons de ce que le Secrétaire général et la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement collaborent avec les États dotés d'armes nucléaires au plus haut niveau. Avec d'autres États Membres, nous exhortons les États dotés d'armes nucléaires à tenir leurs promesses et à honorer, sans plus tarder et sans autres conditions, leurs engagements à suivre la voie du désarmement nucléaire, comme convenu dans les 13 mesures concrètes visant à faire promouvoir la mise en œuvre de l'article VI adopté à la Conférence d'examen du TNP de 2000 et dans le Plan d'action en 64 points adopté à la Conférence d'examen de 2010.

Outre l'engagement avec les États dotés d'armes nucléaires, les Philippines estiment qu'il faut adopter une approche constructive et dynamique pour faciliter les débats sur les questions difficiles et rapprocher les différentes positions. À cet égard, les Philippines appuient les travaux complémentaires de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement visant à tendre la main aux États dotés d'armes nucléaires et à d'autres groupes pour faciliter des conversations franches sur des sujets épineux. Des conversations à tous les niveaux peuvent nous ramener sur la voie commune du désarmement.

Sur le deuxième point, les autres étapes du plan de mise en œuvre du Programme de désarmement du Secrétaire général soulignent l'importance du bon déroulement de la Conférence d'examen du TNP en

2020. La bonne tenue de la troisième session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen serait une phase importante à cet égard. Les Philippines appuient la présidence malaisienne du Comité, qui a adopté une approche ouverte, consultative et réceptive aux recommandations de toutes les parties concernées. Nous saluons l'initiative des Pays-Bas concernant les activités de sensibilisation régionales visant à encourager des idées venues des diverses pour alimenter les sessions du Comité préparatoire.

Je terminerai en soulignant qu'il importe d'appuyer les efforts visant à soutenir un discours public dûment éclairé par différentes perspectives et différents domaines d'expertise, y compris les problématiques de l'égalité des sexes, car les questions très difficiles et complexes auxquelles nous sommes confrontés doivent être traitées maintenant.

**M. Vitrenko** (Ukraine) (*parle en anglais*) : L'Ukraine s'associe à la déclaration faite par l'observatrice de l'Union européenne (voir A/C.1/73/PV.11). Je voudrais ajouter les observations suivantes à titre national.

Mon pays a constamment fait preuve de dynamisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaires, notamment en renonçant volontairement à sa capacité nucléaire et en adhérant au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), en novembre 1994. Nous avons également retiré tous les stocks existants d'uranium hautement enrichi de notre territoire en 2012.

Malheureusement, comme notre expérience l'a montré, la crédibilité et l'efficacité de certains des piliers clefs du TNP ont été sérieusement compromises. Qu'il me soit permis de rappeler que la décision historique de l'Ukraine de renoncer à ses armes nucléaires a été prise en grande partie sur la base des assurances de sécurité internationales claires données à mon pays par écrit en 1994, en particulier dans le Mémorandum de Budapest. Les États signataires du Mémorandum ont réaffirmé

« qu'ils s'engagent à l'égard de l'Ukraine ... de respecter son indépendance et sa souveraineté ainsi que ses frontières existantes »

et réaffirmé

« leur obligation de s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de l'Ukraine » (A/49/765, annexe I).

La validité de ce document est encore plus essentielle à une époque où les menaces de prolifération évoluent et où l'on s'efforce d'apaiser les préoccupations sécuritaires des États en quête de capacités de dissuasion nucléaire.

La violation flagrante de ses obligations internationales par la Russie – État doté de l'arme nucléaire et membre permanent du Conseil de sécurité – y compris au titre du Mémorandum de Budapest, a porté atteinte à l'ensemble du système de sécurité des Nations Unies. Il convient également de rappeler, à cet égard, l'obligation des États dotés d'armes nucléaires énoncée dans le document final de la Conférence d'examen du TNP de 2010

« de respecter pleinement leurs engagements existants en matière de garanties de sécurité ».

Malgré tout, bien qu'affectée par l'agression militaire de la Russie et l'occupation temporaire de 7 % de son territoire, l'Ukraine continue de considérer le TNP comme un élément essentiel du régime mondial de non-prolifération nucléaire. Nous avons continué de participer pleinement aux efforts visant à appliquer efficacement le Traité, à continuer à le renforcer et à l'universaliser. L'Ukraine n'a cessé de préconiser la réduction des arsenaux nucléaires, la fin de la modernisation des armes nucléaires et une réduction générale du rôle des armes nucléaires dans les doctrines militaires et stratégiques de tous les États.

L'Ukraine appuie l'universalisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous appelons tous les États qui ne l'ont pas encore signé ou ratifié, en particulier les États visés à l'annexe 2, à le faire sans délai. Nous sommes convaincus que le moratoire volontaire sur les essais nucléaires déclaré par divers États joue un rôle important mais insuffisant dans ce domaine, car il ne saurait remplacer le caractère juridiquement contraignant du Traité. Nous continuons également d'appuyer les efforts visant à négocier et à conclure un traité interdisant la production de matières fissiles, ce qui est essentiel à la fois pour limiter la prolifération nucléaire et faire progresser l'objectif du désarmement nucléaire. Nous restons prêts à contribuer à la réalisation de cet objectif à titre national et en tant que Président de la Conférence du désarmement en 2019.

**M. Sanda** (Niger) : Permettez-moi avant tous propos, Monsieur le Président, de vous adresser au nom de la délégation de mon pays nos félicitations suite à votre élection à la présidence de cette commission, ainsi

qu'à votre bureau. Nous vous assurons du plein soutien de ma délégation.

Notre monde a connu par le passé plusieurs épreuves dont il a pu se relever, souvent malgré l'ampleur de tragédies inqualifiables et imputables à l'homme. Notre monde a également toujours su tirer les leçons de ses erreurs. Notre présence ici, dans ce temple de la paix que symbolise l'Organisation des Nations Unies, témoigne, à juste titre, de la volonté des nations d'épargner à l'humanité les affres d'une nouvelle hécatombe nucléaire. Conformément à la déclaration de la première Assemblée générale consacrée au désarmement, tenue en 1978, le Niger, à l'instar de tous les peuples du monde, ne ménagera aucun effort pour contribuer à résorber toute menace nucléaire. Le Niger, a d'ailleurs ratifié le Traité de non-prolifération des armes nucléaires le 9 octobre 1992. Aujourd'hui plus que jamais, la question de la prolifération des armes nucléaires reste un sujet alarmant, qui doit nous préoccuper encore plus au vu des foyers de tensions observés de par le monde et surtout de la menace constante du terrorisme international.

Le Niger se félicite du processus enclenché sur la question de la dénucléarisation de la péninsule coréenne et encourage les parties concernées à continuer dans le sens du dialogue afin de trouver une solution sûre et durable pour un monde à l'abri du danger nucléaire. Mon pays reste également convaincu que c'est dans un cadre multilatéral que nous pourrions faire avancer beaucoup de questions et parvenir à des solutions concrètes, inclusives et participatives.

Pays producteur d'uranium, le Niger a ratifié le Traité de Pelindaba et a créé par le décret N° 2013-490/PRN du 4 décembre 2013 la Haute autorité nigérienne à l'énergie atomique (HANEA) qui assure la supervision, la coordination et la promotion de toutes les applications nucléaires pacifiques, y compris l'électronucléaire et les radiations ionisantes, en collaboration avec toutes les structures nationales et internationales. Mon pays entend jouer un rôle responsable dans ce domaine. Le Niger se réjouit de l'excellente coopération avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) qui appuie le Niger dans le cadre du Plan d'appui intégré à la sécurité nucléaire. Mon pays a d'ailleurs été retenu comme pays pilote au niveau du continent africain.

Le Niger a également créé un Comité national de sécurité nucléaire qui est le cadre formel au sein duquel tous les acteurs du domaine sécuritaire doivent

définir les actions nécessaires à mettre en œuvre pour évaluer les activités, et faire des propositions et des recommandations, pour élaborer une stratégie nationale de sécurité nucléaire qui va s'intégrer dans les stratégies globales nationale et régionale. En outre, le Niger est membre fondateur, et participe pleinement aux activités du Forum des autorités en charge de la sécurité et la sûreté nucléaires des pays du G5 sahel et du Sénégal, qui a été créé en juillet 2018 à Nouakchott en Mauritanie. Le Niger appuie et manifeste son intérêt dans le domaine de la santé humaine dans le cadre du contrôle et de l'éradication du paludisme et de la lutte contre le cancer à travers la médecine nucléaire et les radiothérapies.

Il est important de rappeler que depuis la ratification, le 9 septembre 2002, du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), le Niger joue un rôle actif dans la mise en œuvre des clauses dudit Traité. À cet effet, notre pays abrite une station sismique à Torodi. Cette station est l'une des plus performantes de l'ensemble du réseau mondial permanent de surveillance sismique installé par l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE). Il convient également de noter que le Niger et l'OTICE ont lancé un projet d'installation d'une station de détection des radionucléides équipée d'un système de détection de gaz rares à Agadez. Le Niger se félicite de ce que ce projet ait connu une avancée significative et sera bientôt opérationnel. La HANEA héberge aussi un Centre national de données qui est l'un des trois centres en Afrique de l'Ouest disposant d'un « Capacity Building System » lui permettant de recevoir des données sismiques, hydroacoustiques, infrasonores et radionucléides de par le monde et disposant de la capacité de les traiter en vue de l'identification de tout test nucléaire en violation du TICE et autres événements sismiques.

Par ailleurs, le Niger a été élu, au niveau du continent africain, au poste de vice-président du Groupe de travail B, de l'instance dirigeante de l'OTICE. Notre pays est également membre du Conseil des gouverneurs de l'AIEA, ce qui souligne l'effort consenti par le Niger dans ce domaine. Ainsi, le Niger lance un appel solennel aux États visés à l'annexe 2 du TICE pour ratifier ce traité, afin de favoriser son entrée en vigueur, mais surtout parce que la sécurité, la paix et la quiétude dans le monde n'ont pas de prix. Le Niger se réjouit de sa modeste contribution dans le cadre de la mise en œuvre du TICE et formule le vœu que tous les pays signataires du TICE maintiennent leur participation financière en vue de la poursuite de la construction des dernières

stations, mais également au maintien de celles qui sont déjà en service.

**M<sup>me</sup> Roopnarine** (Trinité-et-Tobago) (*parle en anglais*) : La Trinité-et-Tobago s'associe aux déclarations faites par les représentants de la Jamaïque, au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) (voir A/C.1/73/PV.12) et de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/73/PV.11).

Ma délégation demeure convaincue que seule l'élimination totale des armes nucléaires et autres armes de destruction massive permettra de garantir la paix et la sécurité internationales. Le prestige d'un pays ne doit pas être associé à ses capacités destructrices, mais plutôt à sa capacité de consolider et de maintenir la paix. À cet égard, la Trinité-et-Tobago appuie tous les efforts visant à atteindre l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Il convient de noter que la Conférence du désarmement, dans sa décision CD/2119, a décidé de créer des organes subsidiaires qui pourraient également examiner des questions nouvelles et d'autres questions intéressant les travaux de fond de la Conférence. Tout en nous félicitant de cette évolution, nous notons que la Conférence du désarmement n'a pas repris les négociations. Par exemple, un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles serait efficace pour interdire la production de ces matières, mais les négociations à ce sujet n'ont pas encore commencé. Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) joue un rôle essentiel dans le régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Ses objectifs déclarés sont le désarmement et la prévention de la poursuite de la modernisation des armes nucléaires et de la course aux armements qui en découle. Toutefois, le TICE est vieux de plus de 20 ans et n'est pas encore entré en vigueur.

Nous espérons que la troisième session de 2019 du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020 produira des résultats plus tangibles, conformément à l'engagement déclaré des États parties d'appliquer pleinement et efficacement la décision et la résolution adoptées par la Conférence d'examen et de prorogation de 1995, le document final de la Conférence de 2000 et les conclusions et recommandations concernant la suite donnée à la Conférence d'examen de 2010. Nous attendons donc avec intérêt la Conférence d'examen de 2020 et demandons instamment aux pays

qui ne sont pas encore parties au TNP d'envisager d'y adhérer.

La Trinité-et-Tobago, qui est membre de la CARICOM, a participé à la Conférence des Nations Unies pour la négociation d'un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires en vue de leur élimination complète. En tant que petit État insulaire en développement aux frontières poreuses et disposant de ressources limitées pour les sécuriser, nous sommes conscients des risques extrêmes posés par tout emploi ou menace d'emploi d'armes nucléaires.

Ma délégation est d'avis que le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires non seulement complètera les normes en vigueur et renforcera les instruments juridiques existants, y compris le TNP, mais comblera également les lacunes du régime juridique actuel qui permettent aux États de participer aux activités liées aux armes nucléaires ou d'en tirer un avantage perçu. Nous nous félicitons des articles du Traité sur les obligations positives, puisque notre appui à cet instrument repose sur notre compréhension des conséquences humanitaires catastrophiques d'une explosion. Ces obligations positives en matière d'assistance aux victimes, de remise en état de l'environnement et de coopération et d'assistance internationales offrent l'occasion de faire face à la menace permanente que les activités liées aux armes nucléaires font peser sur les droits de l'homme, le développement durable et l'environnement. Ma délégation est convaincue que ces obligations positives constitueront une norme pour faire face aux conséquences humanitaires de toute arme.

Ma délégation reconnaît et salue le travail réalisé par l'Agence internationale de l'énergie atomique, qui continue de jouer un rôle indispensable en faveur des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, dont la Trinité-et-Tobago a directement bénéficié.

Enfin, nous tenons à souligner le rôle important de la société civile et des milieux universitaires dans la promotion des objectifs du désarmement et de la non-prolifération nucléaires, entre autres choses, et nous poursuivrons ces partenariats importants.

**M<sup>me</sup> Moldoisaeva** (Kirghizistan) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Ma délégation appuiera pleinement les travaux de la Commission sous votre direction.

L'élimination totale des armes nucléaires est un des objectifs les plus anciens des Nations Unies. Elle a fait l'objet de la première résolution adoptée par l'Assemblée générale en 1946 (résolution 1 (I)) et figure à l'ordre du jour de l'Assemblée depuis 1959, de même que le désarmement général et complet. Les États Membres doivent prendre les mesures qui s'imposent pour prévenir tous les aspects de la prolifération des armes nucléaires et promouvoir le désarmement nucléaire. Le Kirghizistan demeure attaché aux objectifs de non-prolifération et de désarmement nucléaires et soutient activement l'idée d'un monde exempt d'armes nucléaires. Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est un des instruments internationaux les plus essentiels et les plus efficaces dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. Toutefois, il n'est pas encore entré en vigueur, certains États ne l'ayant toujours pas signé ou ratifié, ce que nous leur demandons de faire dès que possible.

L'une des approches les plus efficaces pour atteindre les objectifs de désarmement et de non-prolifération est la création de zones exemptes d'armes nucléaires. En vue de son adoption par l'Assemblée générale à sa soixante-treizième session, les pays d'Asie centrale ont présenté le projet de résolution A/C.1/73/L.48, intitulé « Traité portant sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale ». Nous sommes fermement convaincus que la création de zones exemptes d'armes nucléaires, fondée sur des accords librement conclus entre les États d'une même région, représente un pas important vers le renforcement du régime de non-prolifération nucléaire et contribue à la réalisation d'un désarmement général et complet. Il importe de continuer à œuvrer au renforcement de la coopération entre ces zones pour assurer la paix et la sécurité régionales et internationales.

Les essais nucléaires nuisent aux populations et aux écosystèmes les plus vulnérables. Ma délégation accorde une attention particulière au problème de l'atténuation des effets de l'extraction de l'uranium et des activités connexes de production de combustible nucléaire pour la fabrication d'armes nucléaires. À cet égard, le Kirghizistan présentera à la Deuxième Commission, pour adoption par l'Assemblée générale, un projet de résolution intitulé « Le rôle de la communauté internationale dans la prévention des risques radiologiques en Asie centrale » (A/C.2/73/L.41/Rev.1), soulignant l'importance de la remise en état des zones touchées par la production d'uranium et reconnaissant la nécessité de concevoir et de promouvoir des programmes

efficaces pour la gestion responsable et sûre des déchets radioactifs et toxiques en Asie centrale.

Nous réaffirmons le rôle central de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement, compte tenu de l'importance des mécanismes multilatéraux de désarmement, ainsi que le rôle important de la société civile, notamment les organisations non gouvernementales, les milieux universitaires, les parlementaires et les médias, dans la promotion de l'objectif du désarmement nucléaire. Le Kirghizistan demeure attaché aux objectifs de non-prolifération et de désarmement nucléaires.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur du Saint-Siège.

**Le père Charters** (Saint-Siège) (*parle en anglais*) : Une guerre nucléaire serait une catastrophe aux proportions inimaginables. Même un emploi limité des armes nucléaires tuerait un nombre incalculable de personnes et causerait d'énormes dommages environnementaux ainsi que la famine. Le Secrétaire général a récemment averti que nous sommes à une erreur mécanique, électronique ou humaine d'une catastrophe qui pourrait rayer des villes entières de la carte du monde. Ma délégation estime donc que la persistance de plus de 14 000 armes nucléaires détenues par une poignée de pays est un des plus grands défis moraux de notre temps. L'opposition de l'Église catholique aux armes nucléaires remonte à loin. En 1943, deux ans et demi avant l'essai Trinity, le pape Pie XII, alerté de la découverte de la fission nucléaire, avait exprimé sa profonde inquiétude face à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins violentes. Depuis lors, le Saint-Siège met en garde contre les dangers croissants que représentent les armes nucléaires pour l'humanité. Dans son encyclique de 1963, intitulée "Pacem in terris" (« Paix sur terre »), publiée quelques mois après la crise d'octobre 1962, le pape Jean XXIII appelait à l'interdiction des armes nucléaires. Les papes qui ont suivi n'ont cessé de demander l'abolition de ces instruments de guerre maléfiques, qui à la fois créent un faux sentiment de sécurité et favorisent la méfiance et le discord.

Dans un document historique publié en 1965, l'Église catholique déclarait que la course aux armements nucléaires était un piège tout à fait traître pour l'humanité, qui blesse les pauvres dans une mesure intolérable. Aujourd'hui, l'entretien des armes nucléaires continue de détourner d'immenses ressources qui pourraient, entre autres, être consacrées

à la mise en œuvre et à la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier l'élimination de l'extrême pauvreté et de la faim.

Pendant la guerre froide, le Saint-Siège n'a acquiescé que de manière limitée à la stratégie militaire de dissuasion nucléaire, à la stricte condition qu'elle débouche sur des mesures de désarmement. Ces dernières années, cependant, les grandes puissances ont au contraire fait de plus en plus de place à la dissuasion nucléaire et commencé à moderniser leurs arsenaux nucléaires. Le pape François a clairement indiqué que cette escalade nucléaire est moralement inacceptable. La dissuasion nucléaire et la menace d'une destruction mutuellement assurée ne sauraient servir de base à une éthique de la fraternité et de la coexistence pacifique. S'exprimant lors d'un colloque international en 2017, le pape s'est déclaré gravement préoccupé par les effets humanitaires et environnementaux catastrophiques de l'emploi d'armes nucléaires et a noté le risque de détonation accidentelle qui pourrait résulter d'une erreur quelconque, affirmant que la menace de leur emploi, ainsi que leur possession même, doivent être fermement condamnées.

Malheureusement, les États dotés de l'arme nucléaire n'ont pas pleinement respecté leur obligation juridique en vertu du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) de poursuivre des négociations de bonne foi en vue de l'élimination des armes nucléaires. Il y a plus de deux décennies, la Cour internationale de Justice a statué à l'unanimité que les négociations sur le désarmement nucléaire devaient être non seulement poursuivies, mais menées à leur terme. Le TNP aura bientôt 50 ans et aucune négociation globale sur le désarmement nucléaire n'a jamais eu lieu. La réduction du nombre d'armes nucléaires par rapport aux niveaux record de la guerre froide est un pas important vers leur élimination complète, mais cette réduction ne doit pas être invoquée pour masquer la modernisation des arsenaux nucléaires entreprise par certains États détenteurs.

Un nombre important d'États non dotés de l'arme nucléaire et de groupes de la société civile, se déclarant vivement préoccupés par les conséquences humanitaires et environnementales catastrophiques de l'emploi d'armes nucléaires, ont uni leurs efforts, sous les auspices de l'ONU, pour élaborer le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui a été adopté le 7 juillet 2017 au Siège de l'Organisation des Nations Unies. Le Traité interdit l'emploi, la menace d'emploi, la

mise au point, les essais, la production, la fabrication et la possession d'armes nucléaires. Bien que certains États aient fait valoir que ce traité historique constitue une distraction par rapport au TNP, il pourrait au contraire représenter un pas important sur la voie de l'élimination de toutes les armes nucléaires. Le Saint-Siège a été un des premiers États à signer et ratifier le Traité, qui entrera en vigueur lorsque 50 États l'auront ratifié. Ma délégation encourage vivement les Gouvernements de tous les États qui ont voté pour l'adoption du Traité à le signer et le ratifier.

Alors que de nombreux analystes avisés mettent en garde contre les dangers extrêmes que tout éloignement de la voie du désarmement nucléaire fait peser sur le monde, et tandis que le pape François a condamné fermement leur possession d'armes nucléaires, il est non seulement opportun de passer à l'action, mais aussi urgent de le faire. Il convient d'instaurer un dialogue mondial associant les États dotés de l'arme nucléaire et ceux qui n'en sont pas détenteurs, ainsi que les organisations en plein essor qui composent la société civile, afin de veiller à ce que les armes nucléaires soient interdites une fois pour toutes, dans l'intérêt de notre planète.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Représentant personnel du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et Directeur du Bureau de New York de l'AIEA.

**M. Mabhongo** (Agence internationale de l'énergie atomique) (*parle en anglais*) : Conformément à son statut, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) poursuit sa collaboration avec ses États membres et ses autres partenaires dans le but de promouvoir l'utilisation sûre, sans danger et pacifique des technologies nucléaires. L'une des principales fonctions de l'AIEA est de vérifier que les pays ne cherchent pas à acquérir des armes nucléaires. Le personnel de l'Agence procède à des inspections dans les installations nucléaires du monde entier et prélève des échantillons qui sont analysés aux fins de détecter toute trace de matières nucléaires. L'AIEA vérifie en toute indépendance l'exactitude et l'exhaustivité des déclarations faites par les États concernant leurs matières et activités nucléaires.

Les garanties offrent des assurances crédibles que les États remplissent les obligations internationales qui leur incombent de ne pas mettre au point d'armes nucléaires. Elles permettent également de détecter en

temps opportun toute utilisation malveillante de matériel ou de technologie nucléaire en alertant le monde sur un risque de prolifération. L'Agence doit faire face à une demande toujours croissante dans le domaine de la vérification nucléaire en raison de l'augmentation des quantités importantes de matières nucléaires qui sont soumises aux garanties à travers le monde. Le nombre d'États ayant des accords de garanties en vigueur s'établit à 182. En outre, 133 États ont mis en place des protocoles additionnels, contre 93 en 2009. Cela est encourageant, car la mise en œuvre de protocoles additionnels accroît sensiblement l'aptitude de l'Agence à vérifier l'utilisation à des fins pacifiques de toutes les matières nucléaires dans les États où des accords de garanties généralisées sont en vigueur. Les garanties constituent un élément fondamental du régime de non-prolifération nucléaire et apportent une contribution exceptionnelle et essentielle à la paix et à la sécurité internationales.

Conformément à son statut, l'Agence est également disposée à contribuer aux activités de vérification dans le cadre des accords de désarmement nucléaire et de maîtrise des armements, si les États parties à ces accords en font la demande et après approbation du Conseil des gouverneurs. En outre, l'AIEA a appuyé la création de zones exemptes d'armes nucléaires et contribué à leur mise en place.

Depuis janvier 2016, l'AIEA vérifie et surveille la mise en œuvre par l'Iran des engagements qu'il a pris en matière nucléaire au titre du Plan d'action global commun. À ce jour, l'Iran s'acquiesce des engagements contractés en matière nucléaire au titre du Plan d'action global commun. Nous estimons qu'il est impératif que l'Iran continue de les mettre intégralement en œuvre.

Le programme nucléaire de la République populaire démocratique de Corée demeure une source de vive préoccupation. L'Agence demande à la République populaire démocratique de Corée de s'acquiesce pleinement des obligations qui lui incombent en vertu des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, ainsi que de coopérer avec elle en vue de régler toutes les questions en suspens, notamment celles qui sont soulevées depuis 2009 en l'absence d'inspecteurs de l'Agence dans le pays. L'Agence reste prête à jouer un rôle fondamental dans la vérification du programme nucléaire de la République populaire démocratique de Corée si les pays concernés parviennent à un accord politique.

Nous encourageons tous les États à accorder l'attention voulue à la sûreté et à la sécurité lorsqu'ils

utilisent les technologies nucléaires et radiologiques. Bien que la sûreté et la sécurité nucléaires relèvent de la responsabilité des États membres, l'AIEA joue un rôle primordial en veillant à l'efficacité de la coopération internationale dans ces domaines. L'Agence aide ses États membres à s'acquiesce de leurs responsabilités en matière de sûreté nucléaire, en mettant au point des normes de sûreté propres à servir de base aux réglementations nationales et en fournissant divers services à la demande, y compris des missions d'examen conduites par des experts. Elle joue également un rôle central en aidant les pays du monde à faire front commun contre la menace du terrorisme nucléaire. Entre autres choses, nous dispensons une formation sur la sécurité nucléaire, aidons les États à améliorer la sécurité physique des installations contenant des matières nucléaires et disposons d'une base de données mondiale officielle sur le trafic illicite des matières nucléaires et autres matières radioactives.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur au titre du groupe de questions relatif aux armes nucléaires.

La Commission va maintenant aborder le groupe de questions relatif aux autres armes de destruction massive.

Je donne maintenant la parole au Représentant de l'Indonésie, qui va présenter le projet de résolution A/C.1/73/L.17.

**M. Sidharta** (Indonésie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le Mouvement des pays non alignés tient à souligner ses préoccupations face à la situation difficile et complexe qui prévaut en matière de désarmement et de sécurité internationale. Les États du Mouvement des pays non alignés qui sont parties à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction notent avec satisfaction que la Convention sur les armes chimiques est le seul traité multilatéral global interdisant une catégorie entière d'armes de destruction massive, prévoyant un système de vérification et encourageant l'utilisation des produits chimiques à des fins pacifiques. Nous exhortons les États-Unis, seul État partie à la Convention sur les armes chimiques encore en possession de telles armes, à prendre toutes les mesures qui s'imposent pour veiller au respect de leurs plans détaillés de destruction, dans

les plus brefs délais, des armes chimiques restantes après la date limite de destruction finale prolongée du 29 avril 2012, de façon à préserver la crédibilité et l'intégrité de la Convention.

Les États du Mouvement des pays non alignés qui sont parties à la Convention sur les armes chimiques soulignent que l'emploi d'armes chimiques et de produits chimiques toxiques en tant qu'armes, quels qu'en soient le lieu, l'auteur et les circonstances, est répréhensible et totalement contraire aux dispositions de la Convention et aux normes et principes juridiques de la communauté internationale. Nous proclamons notre ferme conviction que l'appui international à la fourniture d'une assistance et de soins spéciaux à toutes les victimes des effets de l'exposition aux armes chimiques constitue un besoin humanitaire urgent, et que les États parties à la Convention et membres de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) doivent s'employer d'urgence à répondre à ces besoins. Les États du Mouvement des pays non alignés qui sont parties à la Convention sur les armes chimiques appellent à promouvoir la coopération internationale dans le domaine des activités chimiques à des fins non interdites par la Convention, sans discrimination ni restriction aucune. À cet égard, nous considérons qu'il est très important d'œuvrer à l'adoption d'un plan d'action concernant l'article XI de la Convention relatif au développement économique et technologique, afin de permettre l'application intégrale, effective et non discriminatoire de toutes les dispositions de l'article XI.

Les États du Mouvement des pays non alignés qui sont parties à la Convention sur les armes chimiques attachent une grande valeur à l'OIAC et soulignent toujours l'importance d'un consensus. Il convient de renforcer l'OIAC pour lui permettre de relever les défis actuels et futurs dans le cadre de la Convention sur les armes chimiques, sans dénaturer son mandat, car cela pourrait la rendre vulnérable aux manœuvres politiques. En ce qui concerne les priorités futures de l'OIAC, les États membres du Mouvement des pays non alignés qui sont parties à la Convention sur les armes chimiques estiment que les débats doivent s'inscrire dans les paramètres des organes directeurs, guidés et dirigés par les États parties, et que l'objectif principal de l'Organisation doit rester l'élimination complète de toutes les catégories d'armes chimiques, avec la ferme conviction que tous les piliers de la Convention doivent être traités de façon équilibrée.

Les États du Mouvement des pays non alignés parties à la Convention sur les armes biologiques considèrent que cette convention représente une composante importante du dispositif juridique international en matière d'armes de destruction massive. Nous reconnaissons que l'absence d'un système de vérification continue risque de compromettre l'efficacité de la Convention et appelons à la reprise des négociations multilatérales en vue de conclure un protocole juridiquement contraignant non discriminatoire traitant de tous les articles de la Convention de manière équilibrée et globale afin de renforcer durablement la Convention, notamment par des mesures de vérification. Nous demandons instamment à la partie qui a rejeté les négociations de revoir sa position.

Les États du Mouvement des pays non alignés parties à la Convention sur les armes biologiques soulignent en outre la nécessité de renforcer sans restriction la coopération et l'assistance internationales, ainsi que les échanges de toxines, d'agents biologiques, d'équipements et de technologies à des fins pacifiques sans aucune discrimination, conformément à la Convention. En ce qui concerne la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité et les résolutions ultérieures, le Mouvement des pays non alignés souligne la nécessité de veiller à ce qu'aucune mesure prise par le Conseil de sécurité n'aillent à l'encontre de la Charte des Nations Unies, des traités multilatéraux en vigueur sur les armes de destruction massive ou du travail des organisations internationales établies à cet égard, ni des fonctions, pouvoirs et rôle de l'Assemblée générale. Le Mouvement des pays non alignés met en garde contre la pratique à laquelle continue de recourir le Conseil de sécurité, qui consiste à user de son autorité pour définir les conditions législatives à remplir par les États Membres pour l'application de ses décisions. À cet égard, nous soulignons que la question de l'acquisition d'armes de destruction massive par des acteurs non étatiques devrait être examinée par l'Assemblée générale de manière non discriminatoire et sans exclusive, en tenant compte des vues de tous les États Membres.

Le Mouvement souligne également que l'élimination totale de toutes les armes de destruction massive représente une garantie importante que ces armes ne seront pas acquises par des acteurs non étatiques. Nous réaffirmons l'importance de prévenir l'apparition de nouveaux types d'armes de destruction massive et appuyons donc la nécessité de surveiller la situation et de déclencher une action internationale, si nécessaire. À cet égard, le Mouvement se félicite de

l'adoption de la résolution 72/23 de l'Assemblée générale, intitulée « Interdiction de mettre au point et de fabriquer de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive : rapport de la Conférence du désarmement ». Cette année, le Mouvement va de nouveau présenter une version actualisée du projet de résolution biennal intitulé « Mesures visant à renforcer l'autorité du Protocole de Genève de 1925 » (A/C.1/73/L.17). Le Mouvement des pays non alignés sollicite l'appui de tous les États Membres en faveur du projet de résolution.

**M. Hassan** (Égypte) (*parle en arabe*) : Le Groupe des États arabes s'associe à la déclaration faite par le Représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le Groupe des États arabes est attaché à sa ferme position de principe sur l'instauration d'un monde exempt d'armes de destruction massive, nucléaires, chimiques ou biologiques, tout en donnant la priorité à la question de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, conformément aux résolutions internationales pertinentes. Il importe de rappeler que la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement a défini clairement et par consensus les priorités liées au désarmement et décidé d'accorder la plus haute priorité possible à la réalisation du désarmement nucléaire.

Le Groupe des États arabes a joué un rôle efficace dans les efforts visant à débarrasser le monde des armes de destruction massive. Nous avons exprimé notre conviction à cet égard à la dernière Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), en proposant des mesures concrètes pour libérer le Moyen-Orient de toutes armes de destruction massive. Le Groupe des États arabes continue d'appuyer la Convention sur les armes chimiques et la Convention sur les armes biologiques et s'emploie à réaliser leurs objectifs. Nous condamnons également l'emploi d'armes de destruction massive par quiconque et en toutes circonstances. Dans ce contexte, le Groupe des États arabes se félicite de l'adhésion de l'État de Palestine aux deux Conventions et souligne que l'adhésion d'Israël au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en tant que partie non dotée d'armes nucléaires contribuerait à réaliser l'universalité du Traité, à instaurer la confiance, à améliorer la sécurité régionale et internationale et à promouvoir la crédibilité du régime international de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Israël

est le seul État de la région à n'avoir adhéré à aucun des trois traités relatifs aux armes de destruction massive.

Malgré les efforts inlassables déployés par le Groupe des États arabes et le Mouvement des pays non alignés, l'échec de la Conférence d'examen du TNP de 2015 a eu pour résultat négatif de faire perdurer le blocage actuel sur la libération du Moyen-Orient de ses armes de destruction massive, bien que les recommandations des conférences d'examen précédentes comprenaient des mesures pratiques alignées sur les trois piliers du Traité visant à mettre en œuvre la résolution sur le Moyen-Orient adoptée à la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation.

Dans une décision audacieuse et bien intentionnée, les États arabes sont convenus d'élargir la portée des mesures de maîtrise des armements au Moyen-Orient pour y inclure d'autres armes de destruction massive en plus des armes nucléaires, ce qui invaliderait le prétexte de l'adhésion aux armes nucléaires comme moyen de dissuasion invoqué par une seule partie dans la région. Le Moyen-Orient serait alors la seule région à avoir conclu un traité la libérant non seulement des armes nucléaires, comme c'est le cas pour d'autres traités régionaux dans ce domaine, mais de tous les types d'armes de destruction massive. Le Groupe des États arabes souligne qu'il importe de promouvoir les efforts déployés par la communauté internationale pour créer une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, et réaffirme sa volonté de participer à des négociations sérieuses sous les auspices de l'ONU en vue de créer une telle zone au Moyen-Orient. Cette position figure dans le document de travail pertinent des États arabes adopté par le Mouvement des pays non alignés à la Conférence d'examen du TNP de 2015. Le Groupe attend avec intérêt de voir Israël, toutes les autres parties de la région et les trois États dépositaires du TNP participer de manière constructive à ces négociations sous les auspices de l'ONU, ainsi que de voir le Secrétaire général user de ses bons offices pour appuyer et parrainer cet important processus de négociation.

**M. Phansourivong** (République démocratique populaire lao) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom des États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) – le Brunéi Darussalam, le Cambodge, l'Indonésie, la Malaisie, le Myanmar, les Philippines,

Singapour, la Thaïlande, le Viet Nam et mon propre pays, la République démocratique populaire lao.

Outre les armes nucléaires, les autres armes de destruction massive comprennent notamment des armes chimiques, biologiques et radiologiques. Qu'elles soient déclenchées intentionnellement ou par accident, ces armes peuvent causer des pertes en vies humaines massives, d'énormes dommages matériels et de graves atteintes à l'environnement. Comme l'a déclaré le Secrétaire général dans son initiative intitulée « *Assurer notre avenir commun : un programme de désarmement* »,

« [i]l est dans l'intérêt de l'humanité entière de faire respecter les normes interdisant les armes chimiques et biologiques ».

Les armes de destruction massive sont donc fortement restreintes et contrôlées par le droit international. L'ASEAN souligne que la communauté internationale devrait appliquer pleinement et efficacement tous les traités relatifs aux armes de destruction massive.

Nous pensons que la communauté internationale devrait redoubler d'efforts pour renforcer la coopération internationale afin d'éliminer les armes chimiques. Dans ce contexte, nous jugeons encourageant l'engagement du Secrétaire général à rétablir le respect de la norme mondiale contre les armes chimiques. Il convient également de noter que tous les États membres de l'ASEAN sont parties à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction. L'ASEAN estime que la Convention demeure un des instruments de désarmement les plus efficaces dans son interdiction complète d'une catégorie entière d'armes de destruction massive, dans le strict respect du droit international. Elle a contribué de manière importante à la promotion de la paix et de la sécurité mondiales. Les États membres de l'ASEAN condamnent dans les termes les plus fermes l'emploi d'armes chimiques, quelles que soient les circonstances et quels qu'en soient les auteurs, car il constitue une violation grave du droit international, et nous prenons au sérieux nos obligations internationales en tant qu'États parties à la Convention sur les armes chimiques. L'ASEAN félicite l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), qui a célébré son vingtième anniversaire en avril 2017, et salue les efforts inlassables qu'elle déploie pour mettre en œuvre les dispositions de la Convention sur les armes chimiques depuis sa création, en 1997. Nous nous félicitons en particulier des progrès

accomplis dans l'élimination des stocks de produits chimiques depuis l'entrée en vigueur de la Convention sur les armes chimiques en 1997.

L'ASEAN réaffirme sa volonté de préserver notre région en tant que zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, comme le stipulent la Charte de l'ASEAN et le Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est.

L'ASEAN considère que la Convention sur les armes biologiques constitue un élément essentiel du cadre juridique international relatif aux armes de destruction massive et appuie donc les efforts déployés par la communauté internationale pour accroître la coopération en matière d'échange d'informations afin d'empêcher des terroristes et d'autres acteurs non étatiques d'acquérir ces armes de destruction massive et leurs vecteurs. L'ASEAN est également consciente de la menace et du danger que représentent l'existence et l'utilisation d'armes chimiques, biologiques et radiologiques, et appelle à l'adhésion universelle aux instruments juridiques internationaux interdisant ces armes. Nous insistons sur le fait qu'il importe d'appliquer pleinement et effectivement la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité et les autres instruments relatifs aux armes de destruction massive.

Sur le plan de la coopération pratique, l'ASEAN est également déterminée à améliorer sa capacité régionale à faire face aux menaces chimiques, biologiques et radiologiques. À leur douzième réunion, tenue à Singapour la semaine dernière, les ministres de la défense de l'ASEAN ont annoncé la création d'un réseau d'experts de l'ASEAN en matière de défense chimique, biologique et radiologique pour partager les meilleures pratiques et pour établir rapidement le contact en cas de crises chimique, biologique ou radiologique. En outre, en 2013, le réseau des centres d'excellence pour la réduction des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires de l'Union européenne a créé un secrétariat régional en Asie du Sud-Est afin de renforcer la capacité des 10 États membres de l'ASEAN en matière d'atténuation des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires. Cette initiative de l'Union européenne a été mise en œuvre conjointement par le Centre commun de recherche de la Commission européenne et l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice. Le secrétariat régional assure la coopération et la coordination en Asie du Sud-Est et appuie les efforts visant à recenser les besoins en matière d'atténuation

des risques, à élaborer des plans d'action nationaux dans le domaine de la sécurité chimique, biologique, radiologique et nucléaire, ainsi qu'à formuler et mettre en œuvre des propositions de projets régionaux. Dans le cadre de l'atelier du Forum régional de l'ASEAN sur le thème « Sensibilisation et promotion de la coopération en matière d'atténuation des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires », un forum de trois jours s'est tenu à Manille du 6 au 8 mars, auquel ont participé des professionnels, des praticiens, des agents de la sécurité et des experts sanitaires.

Pour terminer, l'ASEAN souligne qu'il importe d'améliorer l'appui international en faveur des États parties qui ont besoin d'aide pour renforcer leurs capacités nationales et pour appliquer les traités relatifs aux armes de destruction massive, conformément au droit national et international et aux dispositions de la Charte des Nations Unies.

**M<sup>me</sup> Nilsson** (Suède) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des pays nordiques – le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Norvège et mon pays, la Suède.

Le risque que représentent les armes biologiques et chimiques continue de menacer la paix et la sécurité internationales. Les armes chimiques sont utilisées en violation flagrante de l'interdiction mondiale sans équivoque qui leur est imposée et au risque de saper les normes en vigueur contre l'utilisation d'armes de destruction massive. Le risque de détournement des innovations scientifiques, par exemple en biologie synthétique, constitue un problème de sécurité en constante évolution. Les pays nordiques se sont félicités que des objectifs ambitieux en matière de non-prolifération chimique et biologique aient été inclus dans le Programme de désarmement du Secrétaire général.

Les pays nordiques accueillent avec satisfaction l'achèvement des opérations de destruction d'armes chimiques en Iraq et en Libye. Dans le même temps, nous sommes très préoccupés par le fait que le régime syrien est toujours en possession d'armes chimiques, comme en témoignent les effroyables cas répétés d'utilisation du sarin et du gaz chloré au cours de l'année dernière et dont a fait état le Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies. Toutes les armes chimiques en possession de la République arabe syrienne auraient dû être déclarées et détruites. Les pays nordiques ont apporté une contribution importante à la mission internationale menée en 2014 pour expédier

à l'étranger les armes chimiques déclarées par la Syrie en vue de leur destruction.

Nous exhortons une fois de plus la République arabe syrienne à divulguer immédiatement toutes les informations pertinentes concernant son programme d'armes chimiques et à s'acquitter de ses obligations en matière de déclaration. Ce n'est qu'ainsi que l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) pourra vérifier la véracité et l'exhaustivité des déclarations syriennes, ainsi que la destruction irréversible de toutes ses armes chimiques et installations de production.

Les récents événements survenus à Salisbury et Amesbury sont inacceptables. Les pays nordiques condamnent la tentative d'assassinat du 4 mars, au cours de laquelle une substance développée comme agent de guerre chimique a été utilisée à l'intérieur des frontières du Royaume-Uni, un pays qui entretient des relations étroites d'amitié et de partenariat avec les pays nordiques. Nous réaffirmons notre solidarité avec le Royaume-Uni face à ce grave danger pour notre sécurité collective. Les pays nordiques ont pleinement confiance dans les conclusions de l'enquête menée par le Royaume-Uni, selon lesquelles le service de renseignement militaire russe est à l'origine de l'incident. Nous déplorons également la cyberopération hostile menée en avril par le service de renseignement militaire russe qui a visé l'OIAC et ainsi compromis l'intégrité et l'indépendance de l'organisation internationale chargée de promouvoir un monde exempt d'armes chimiques.

Les pays nordiques condamnent catégoriquement tout emploi d'armes chimiques, qui contrevient à l'interdiction mondiale de ces armes odieuses. Leur utilisation est une violation grave du droit international et peut être constitutive de crime de guerre ou de crime contre l'humanité. Nous réaffirmons notre ferme conviction que les auteurs de ces attaques inhumaines et barbares doivent répondre de leurs actes. Les pays nordiques regrettent profondément que le Conseil de sécurité n'ait pas été en mesure de renouveler le mandat du Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU en novembre 2017. Nous avons par la suite appuyé la décision de la Conférence des États parties à la Convention sur les armes chimiques de charger l'OIAC d'identifier les auteurs de l'emploi d'armes chimiques en Syrie et de mettre en place un mécanisme mondial d'attribution des responsabilités. Les pays nordiques se sont également joints au Partenariat international contre l'impunité d'utilisation d'armes chimiques, dirigé par

la France. Dans ce contexte, il est essentiel que nous restions unis et que nous mettions à profit la prochaine Conférence des États parties et la quatrième Conférence d'examen de la Convention sur les armes chimiques pour nous attaquer aux problèmes qui menacent l'interdiction mondiale des armes chimiques.

Les pays nordiques se sont félicités de l'accord conclu lors de la dernière réunion des États parties à la Convention sur les armes biologiques sur le renforcement du programme de travail intersessions. La première série de réunions d'experts dans le nouveau format, en août, a tenu la promesse d'un échange thématique plus ciblé et moins académique sur les principales questions dont la Convention est saisie. Bien que cela soit encourageant, il reste encore beaucoup à faire. Les pays nordiques appellent tous les États parties à ne pas laisser le meilleur être l'ennemi du bien et à avancer progressivement sur les questions où le consensus semble être à portée de main.

Compte tenu de la situation financière désastreuse de la Convention sur les armes biologiques, nous voulons saisir cette occasion pour demander aux parties dont le paiement des contributions annuelles est en retard de s'acquitter sans délai de l'intégralité de leurs arriérés. Dans le même temps, les pays nordiques poursuivent leur engagement en faveur de la réduction des menaces liées aux armes biologiques dans le cadre du mécanisme d'enquête du Secrétaire général, du Partenariat mondial contre la prolifération des armes de destruction massive, de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité et du Programme d'action pour la sécurité sanitaire mondiale. Nous nous félicitons également du lancement du programme d'interface pour la sécurité sanitaire de l'Organisation mondiale de la Santé, qui vise à améliorer la préparation aux épidémies éventuelles de maladies transmissibles dues à des événements délibérés, ainsi que d'initiatives similaires de l'Organisation mondiale de la santé animale et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

Pour terminer, nous voudrions aborder la question des missiles balistiques. Les programmes de missiles balistiques peuvent se révéler très déstabilisants, en particulier dans les régions où il existe des tensions. La retenue est de mise. En outre, un manque de transparence et de prévisibilité en ce qui concerne les essais de missiles balistiques pourrait entraîner des erreurs de calcul aux effets dévastateurs. C'est pourquoi les pays nordiques soutiennent le Code de conduite de La Haye

et appellent tous les États qui ne l'ont pas encore signé à le faire dès que possible.

**M. Ten-Pow** (Guyana) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de parler au nom des 14 États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM). L'intégralité de ma déclaration sera disponible sur le portail PaperSmart, et je vais en prononcer la version abrégée suivante pour gagner du temps.

Tout d'abord, la CARICOM tient à réaffirmer son ferme appui à la Convention sur les armes chimiques et aux travaux menés par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) afin de garantir la pleine application de cette convention. En tant que premier accord de désarmement prévoyant l'élimination d'une catégorie entière d'armes de destruction massive, la Convention sur les armes chimiques a apporté une contribution importante à l'objectif du désarmement général et complet et à la codification d'une norme universelle contre l'emploi des armes chimiques. Dans le préambule de la Convention sur les armes chimiques, les États membres sont convenus que « les progrès dans le domaine de la chimie devraient être utilisés exclusivement au profit de l'humanité ».

Nous sommes donc consternés et alarmés par les incidents confirmés par l'OIAC au cours desquels des produits chimiques ont été utilisés comme armes. La CARICOM les condamne avec la plus grande fermeté et appelle tous les États membres à respecter les dispositions de la Convention. L'emploi d'armes chimiques quelles que soient les circonstances est injustifiable, inacceptable et illégal et a de graves répercussions sur les populations touchées et sur l'environnement. Nous devons donc veiller à ce que tout emploi d'armes chimiques fasse l'objet d'enquêtes complètes et impartiales et que les responsables aient à répondre de leurs actes. Cela contribuera non seulement à renforcer encore la norme contre l'emploi d'armes chimiques, mais aussi à garantir que les victimes de tels incidents obtiennent réparation.

La CARICOM se félicite des progrès accomplis dans l'effort mondial visant à éliminer définitivement les armes chimiques et prend acte des rapports du Directeur général de l'OIAC sur la destruction complète et intégrale des stocks déclarés d'armes chimiques par un certain nombre d'États parties à la Convention, que nous considérons comme des mesures sérieuses et concrètes sur la voie de son application universelle. Nous exhortons les États membres qui manqueraient à leurs obligations au titre de la Convention à prendre

les mesures nécessaires pour s'y conformer pleinement. Nous encourageons les quelques États Membres qui n'ont ni signé ni ratifié la Convention à agir dans l'esprit de la Charte des Nations Unies et à se joindre aux 193 États qui y sont déjà parties afin que nous puissions atteindre l'objectif d'une adhésion universelle. Les États membres de la CARICOM continueront d'adhérer à la Convention par principe et de plaider vigoureusement en faveur du respect de ses dispositions par les États parties et les acteurs non étatiques. Je saisis cette occasion pour exprimer notre gratitude à l'OIAC pour ses initiatives de renforcement des capacités en cours dans notre région, conformément aux objectifs de la Convention.

Nous tenons également à réaffirmer notre appui à la Convention sur les armes biologiques, et nous nous félicitons de l'accord conclu à la Réunion des États parties en décembre 2017 sur le maintien de la structure antérieure des réunions pendant la période intersessions. Notre engagement collectif et cohérent sur les questions relevant de la Convention sur les armes biologiques est particulièrement crucial aujourd'hui, alors que les progrès de la science et de la technologie augmentent les possibilités d'acquérir des armes biologiques, d'y avoir accès et de les utiliser, notamment par des acteurs non étatiques. La CARICOM prend acte de l'observation faite par le Secrétaire général dans son Programme de désarmement selon laquelle le monde n'est guère préparé aux conséquences catastrophiques qui résulteraient d'une maladie délibérément répandue. Des mesures énergiques doivent donc être prises au niveau national pour compléter les efforts régionaux et internationaux visant à assurer la mise en œuvre intégrale et effective de la Convention. Nous partageons également l'avis du Secrétaire général selon lequel une capacité internationale renforcée pour enquêter sur toute allégation d'emploi d'armes biologiques et détecter rapidement tout acte illégal aurait un effet dissuasif sur leur utilisation.

La CARICOM partage les préoccupations des autres États membres au sujet de la prolifération des systèmes de missiles capables de servir de vecteurs à des armes de destruction massive. Les efforts de la communauté internationale devraient tendre à limiter la propagation de ces systèmes et des équipements, technologies et connaissances nécessaires pour mettre au point, produire et acquérir des systèmes de missiles pouvant servir de vecteurs à des armes de destruction massive.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer l'engagement indéfectible de la CARICOM en faveur de l'élimination totale de toutes les armes de destruction massive. Nous exhortons tous les États membres à redoubler d'efforts, individuellement et collectivement, pour s'aligner pleinement sur le régime juridique régissant ces armes.

**Mme Kemppainen** (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne (UE) et de ses États membres. L'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, l'Albanie, le Liechtenstein, l'Ukraine, la République de Moldova et la Géorgie s'associent à la présente déclaration.

L'emploi répété d'armes chimiques en Syrie, en Iraq, en Malaisie et, plus récemment, sur le sol européen au Royaume-Uni, représente une atteinte directe au régime mondial de non-prolifération et de désarmement qui interdit la production, le stockage et l'emploi des armes chimiques et de leurs précurseurs. L'Union européenne et ses États membres condamnent dans les termes les plus fermes tout emploi d'armes chimiques, y compris l'emploi de produits chimiques toxiques en tant qu'armes, par quiconque, qu'il s'agisse d'un État ou d'un acteur non étatique, en tout lieu et quelles que soient les circonstances. La communauté internationale doit veiller à ce que les responsables répondent de leurs actes et doit maintenir une position claire contre l'impunité pour ces actes odieux, comme l'a souligné le Secrétaire général dans son Programme de désarmement.

L'absence, l'année dernière, d'un accord sur la prorogation du mandat du Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies a été une source de grave préoccupation pour l'UE, qui regrette vivement le veto de la Russie au Conseil de sécurité à cet égard. L'Union européenne se félicite vivement du travail indépendant mené par le Mécanisme d'enquête conjoint et de ses rapports substantiels confirmant quatre attaques à l'arme chimique perpétrées par les forces armées arabes syriennes, notamment la terrible attaque contre Khan Cheikhoun le 4 avril 2017, et deux autres attaques par Daech. Nous saluons et appuyons également les travaux de la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne, et du Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables, qui sont

importants pour promouvoir l'application du principe de responsabilité. Nous appelons à une coopération accrue entre ces mécanismes.

L'Union européenne salue chaleureusement la décision prise en juin par la Conférence des États parties à la Convention sur les armes chimiques de renforcer la capacité de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) d'identifier les responsables de l'emploi d'armes chimiques en Syrie. Nous attendons avec intérêt la mise en œuvre rapide des mécanismes d'attribution des responsabilités de l'OIAC, tant pour la Syrie que pour l'ensemble du monde. L'Union européenne est prête à appuyer la mise en œuvre de cette décision. L'Union européenne se félicite également des efforts déployés dans le cadre du Partenariat international contre l'impunité d'utilisation d'armes chimiques. Le 15 octobre, les ministres des affaires étrangères de l'Union européenne ont adopté un nouveau régime de mesures restrictives pour lutter contre l'utilisation et la prolifération des armes chimiques.

Nous condamnons fermement l'emploi continu et répété d'armes chimiques par le régime syrien et sommes profondément préoccupés par les rapports les plus récents de la mission d'établissement des faits de l'OIAC en Syrie et en Iraq, qui a fait état de nouvelles utilisations d'armes chimiques. L'Union européenne réaffirme son soutien sans réserve aux travaux de la mission d'établissement des faits. Nous appuyons également pleinement les efforts déployés par l'Équipe d'évaluation des déclarations de l'OIAC pour vérifier les déclarations de la Syrie et remédier à leurs lacunes, incohérences et divergences. Nous exhortons la République arabe syrienne à honorer pleinement ses obligations en tant qu'État partie à la Convention sur les armes chimiques, à coopérer pleinement avec l'OIAC, à déclarer les armes chimiques qu'elle possède encore et à prendre des mesures concrètes pour démanteler son programme d'armes chimiques de façon complète et irréversible.

Nous condamnons avec la plus grande fermeté la récente attaque survenue en mars à Salisbury. Le Conseil européen partage l'analyse du Gouvernement britannique selon laquelle il est fort probable que la Fédération de Russie soit responsable de cet acte et qu'il n'y a pas d'autre explication plausible. L'Union européenne a exprimé à plusieurs reprises son soutien aux mesures prises par le Royaume-Uni pour enquêter sur l'attentat, lors duquel un agent neurotoxique de type militaire mis au point par la Russie a été utilisé. Les

informations qui ressortent de l'enquête menée par le Royaume-Uni concluent que les deux suspects sont des officiers du service de renseignement militaire russe. Nous réaffirmons notre solidarité avec le Royaume-Uni.

Nous invitons une fois de plus les États Membres de l'ONU qui ne sont pas encore parties à la Convention sur les armes chimiques – la République populaire démocratique de Corée, l'Égypte, Israël et le Soudan du Sud – à y adhérer, contribuant ainsi à l'objectif d'un monde exempt d'armes chimiques.

L'Union européenne appuie fermement le Mécanisme permettant au Secrétaire général d'enquêter sur les allégations d'emploi d'armes chimiques, biologiques et à toxines, et attend avec intérêt sa proposition visant à renforcer les capacités internationales. Nous réitérons notre ferme appui à la Convention sur les armes biologiques et nous félicitons du lancement du processus intersessions. La coopération internationale demeure essentielle pour renforcer la capacité des États de lutter contre l'emploi éventuel d'armes biologiques ou à toxines par des acteurs étatiques ou non étatiques, une menace qui croît du fait de la possible utilisation abusive, à des fins malveillantes, des progrès rapides que connaissent actuellement les sciences de la vie.

Nous sommes gravement préoccupés par la détérioration de la situation financière de la Convention sur les armes biologiques. Les États qui ne l'ont pas encore fait devraient s'acquitter de leurs obligations financières aussi rapidement que possible afin que la Convention sur les armes biologiques puisse convoquer ses réunions et assurer le fonctionnement continu de son unité d'appui à l'application. L'Union européenne continuera de soutenir la Convention sur les armes biologiques, notamment en proposant une aide au renforcement des capacités aux États intéressés. Parmi les autres initiatives de l'Union européenne figurent les centres d'excellence pour la réduction des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires de l'Union européenne, qui fournissent une assistance à plus de 60 pays, avec un budget de 250 millions d'euros pour la période allant de 2010 à 2020.

La prolifération des vecteurs liés aux armes de destruction massive demeure une source de préoccupation. Nous condamnons une fois de plus les essais nucléaires et les lancements de missiles balistiques effectués par la République populaire démocratique de Corée et l'exhortons à s'acquitter pleinement de toutes ses obligations internationales. L'Union européenne

souligne l'importance du respect par l'Iran de toutes les dispositions de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité, en vertu de laquelle l'Iran est tenu de ne mener aucune activité liée aux missiles balistiques conçus pour pouvoir emporter des armes nucléaires, y compris les tirs recourant à la technologie des missiles balistiques.

L'Union européenne et ses États membres soutiennent fermement le Code de conduite de La Haye, qui est le seul instrument multilatéral visant à renforcer la transparence et la confiance en matière de missiles balistiques. Nous appuyons également sans réserve les travaux des régimes internationaux de contrôle des exportations et soulignons que la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité demeure d'une importance capitale.

**M<sup>me</sup> Poblete** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Comme nous l'avons vu, la Convention sur les armes chimiques et la norme internationale contre l'emploi des armes chimiques font l'objet d'attaques directes. La valeur de la Convention et de tout accord ou engagement en matière de maîtrise des armements, de non-prolifération ou de désarmement réside dans la stricte adhésion et le plein respect des États qui sont parties à ces instruments. En outre, le fait de ne pas rendre des comptes pour avoir fait fi des obligations internationales engendre l'impunité et compromet la maîtrise des armements, la non-prolifération et le désarmement en général.

Malheureusement, aucune région du monde n'est à l'abri de l'emploi d'armes chimiques. L'agent chimique VX a été utilisé pour assassiner Kim Jong-nam à l'aéroport international de Kuala Lumpur le 13 février 2017. En Syrie, le régime d'Assad continue de bafouer ses obligations internationales et les normes de la décence humaine en utilisant de façon répétée des armes chimiques contre sa propre population, la Russie et l'Iran protégeant le régime d'Assad contre d'éventuelles répercussions dans les instances internationales. Et comme nous l'avons vu plus tôt cette année, la Russie a utilisé des armes chimiques dans sa tentative éhontée d'assassiner les Skripal dans la ville de Salisbury, en recourant à un agent neurotoxique militaire connu sous le nom de Novitchok.

À l'instar de la Russie, l'Iran protège l'emploi d'armes chimiques par le régime d'Assad contre la censure internationale. Les États-Unis se préoccupent depuis longtemps du respect, par l'Iran, de la Convention sur les armes chimiques. Nous avons observé de près le comportement de l'Iran. Nous avons décelé

des irrégularités dans sa déclaration et nous n'avons pas reçu suffisamment de réponses à de nombreuses demandes de renseignements concernant le respect de la Convention sur les armes chimiques. C'est pourquoi les États-Unis, dans leur rapport de conformité, n'ont pas été en mesure de certifier depuis 2001 que l'Iran se conforme effectivement à ses obligations au titre de la Convention sur les armes chimiques. Les États-Unis sont également préoccupés par la possibilité que l'Iran envisage d'utiliser des produits chimiques qui agissent sur le système nerveux central à des fins offensives.

En outre, l'État islamique d'Iraq et du Levant, connu sous le nom d'EIIL, a utilisé des produits chimiques industriels et de l'ypérite au soufre en Iraq et en Syrie ces dernières années. À la quatrième session extraordinaire de la Conférence des États parties à la Convention sur les armes chimiques, les nations responsables ont collectivement et massivement approuvé des mesures énergiques pour contrer ces menaces et renouveler leur engagement solennel en faveur d'un monde exempt d'armes chimiques. Dans ce contexte, les États-Unis, le Canada et les Pays-Bas ont récemment soumis au Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques une proposition visant à inscrire les substances chimiques de la famille « Novitchok » au tableau 1 de l'Annexe sur les produits chimiques. Ces agents sont des agents neurotoxiques de type militaire qui n'ont d'autre emploi que celui de blesser ou de tuer, comme nous l'avons vu dans les villes de Salisbury et d'Amesbury, au Royaume-Uni. Nous, les États-Unis, appelons tous les États-nations responsables à soutenir la proposition d'ajouter cette famille d'agents à l'Annexe sur les produits chimiques.

La conférence d'examen de la Convention sur les armes chimiques offre également l'occasion d'enfin se pencher sur la menace que posent les produits chimiques tels que le fentanyl, qui agissent sur le système nerveux central et qui n'ont aucune utilité en dehors d'un cadre médical contrôlé. Les États-Unis et de nombreux autres États parties sont extrêmement préoccupés par la perspective de voir certains États développer délibérément de tels produits chimiques à des fins de guerre ou dans le but de nuire. Nous ne pouvons plus fermer les yeux sur cette menace et prétendre, simultanément, œuvrer pour un monde sans armes chimiques. Nous ne devons pas tolérer que les États parties à la Convention sur les armes chimiques ne se conforment pas à ses dispositions. Nous nous devons de souligner ces préoccupations et y répondre en conséquence.

L'autre traité qui interdit les armes de destruction massive est, naturellement, la Convention sur les armes biologiques (CIAB). Les États-Unis et les autres États parties à la Convention se sont félicités de l'adoption, à l'occasion de la dernière réunion annuelle, d'un nouveau programme de travail constructif. Malheureusement, certaines parties continuent de bloquer toute avancée et se cantonnent à réclamer la reprise des négociations sur un nouvel instrument juridique. Mon gouvernement, au même titre que de nombreux autres États parties, n'est pas de cet avis et estime que nous devons agir maintenant pour renforcer la Convention dans les domaines qui font l'objet d'un large consensus. Nous ne pourrions cependant nous attaquer à ces problèmes que lorsque la CIAB sera sortie de la crise financière qu'elle traverse. Il est essentiel que les parties à la Convention ayant des arriérés de paiement régularisent immédiatement leur situation.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole aux représentants qui souhaitent exercer leur droit de réponse. À cet égard, je rappelle aux délégations que les déclarations au titre du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde.

**M. Wood** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je prends la parole pour exercer mon droit de réponse à la suite des observations faites précédemment par le représentant de la Fédération de Russie au sujet du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire.

Voilà plus de quatre ans que les États-Unis soulèvent la question de la violation par la Russie du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire. Nous avons interpellé la Russie, à de nombreuses reprises et en de nombreux endroits, afin de lui demander de se conformer au Traité. En vain. Nous avons également rappelé à la Russie, en moult occasions, toute l'importance de ce traité. Les traités doivent être respectés. Nous leur avons fourni de nombreuses preuves montrant qu'ils avaient mis au point et testé, dans les limites du Traité, soit entre 500 et 5 500 kilomètres, un missile de croisière lancé au sol. La Russie a d'abord nié avoir fabriqué un missile de ce type. Puis, après avoir admis qu'elle l'avait fait, elle a déclaré que la portée du missile ne constituait pas une violation du Traité.

Comme d'autres représentants et moi-même l'avons déjà dit, notre patience est à bout et nous sommes las d'attendre que la Russie respecte de nouveau les dispositions du Traité. La situation peut être réglée très simplement et rapidement. Il suffit à la Russie de

détruire ce missile. En l'état actuel, la Russie viole ce traité très important. Les États-Unis ne peuvent pas rester passifs et laisser la situation se poursuivre sans réagir. Je voulais donc m'assurer qu'il est bien clair que les États-Unis sont attachés au Traité et veulent voir la Russie s'y conformer de nouveau. Cette situation ne peut pas continuer.

**M. Belousov** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je voudrais exercer mon droit de réponse à propos d'un certain nombre de déclarations qui ont été faites au cours de notre débat sur la question des armes nucléaires. Aujourd'hui, et précédemment au sein de la Commission, un certain nombre de déclarations péremptoires ont été formulées, selon lesquelles la Russie aurait violé le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire et que notre pays devait donc prendre des mesures pour se conformer à ses obligations. Cela fait plusieurs années consécutives que des déclarations similaires sont faites à la Première Commission. Nous avons souligné à maintes reprises que ces allégations relevaient de la pure propagande et visaient clairement à détourner les critiques qui devraient s'adresser aux États-Unis pour le non-respect de leurs obligations au titre de cet important traité de désarmement.

Pendant toute la période où des accusations ont été lancées dans les instances internationales au sujet des violations présumées commises par la Russie, aucune preuve n'a été apportée à l'appui desdites allégations et aucun fait n'a été présenté à ce sujet au cours des discussions menées aux niveaux bilatéral et multilatéral prévus par le Traité. Contrairement aux allégations portées à l'encontre de la Russie, nos préoccupations au sujet du respect par les États-Unis du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire sont fondées sur des faits précis. Sur leurs bases de défense antimissile en Europe, les États-Unis ont stationné des systèmes de lancement universels MK-41 pour missiles de croisière à moyenne portée. Le pays a retiré du champ d'application du Traité les drones de combat qui entrent dans la catégorie des missiles de croisière à lanceur terrestre. Il s'agit d'une situation que nous dénonçons depuis plus de 15 ans. En outre, les États-Unis maintiennent et développent leur potentiel en matière de missiles balistiques à faible et moyenne portée, sous couvert de leurs activités sur les bases de lancement de roquettes, alors que ces dernières sont officiellement destinées aux essais des systèmes de défense antimissile balistique.

Du fait de ces violations, les États-Unis et leurs alliés ont été contraints de lancer une campagne visant

à discréditer la Russie, alors même que notre pays respecte pleinement ses obligations au titre du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire. Les déclarations récentes des représentants américains trahissent le véritable objectif de la campagne : préparer l'opinion publique internationale au retrait des États-Unis du Traité. Nous comprenons cette stratégie. Il est en effet beaucoup plus difficile de justifier ses propres manquements à l'égard du Traité que de se retirer de ce dernier.

Je voudrais souligner que ce n'est pas le premier traité qui risque de devenir caduc à cause des États-Unis. En 2002, les États-Unis se sont retirés du Traité de 1972 sur la limitation des systèmes antimissiles balistiques, qui était un des instruments de stabilité stratégique. Un autre exemple d'incohérence de la part des États-Unis se rapporte à leur retrait du Plan d'action global commun visant à contrôler le programme nucléaire iranien.

Nous comprenons et partageons les préoccupations des États européens à la suite de la déclaration faite samedi par le Président Donald Trump. Mais ne faut-il pas admettre que la menace, de plus en plus évidente, des États-Unis de se retirer du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire résulte en partie du soutien apporté par certains pays européens à la campagne de discrédit dont la Russie a fait l'objet? Nous nous étonnons en particulier d'entendre ces appels lancés à la Russie, à qui on demande d'apaiser les inquiétudes de pays comme la Pologne, alors même que l'une des bases de défense antimissile établies sur le territoire de ce pays abrite des systèmes de lancement vertical MK-41 destinés au lancement des missiles Trident en violation du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire. Nous exhortons une fois de plus les États-Unis à s'abstenir de recourir à la « diplomatie du mégaphone » et à prendre des mesures pour mettre fin à leurs violations actuelles du Traité. Je tiens à souligner que la Russie est toujours ouverte au dialogue sur l'ensemble des questions pertinentes dans les domaines du désarmement et de la non-prolifération nucléaires.

Par ailleurs, toute accusation selon laquelle la Russie aurait violé le Mémorandum de Budapest du 5 décembre 1994 sur les garanties de sécurité pour l'Ukraine est totalement infondée et relève d'une énième manifestation de propagande anti-russe. Le Mémorandum de Budapest a été élaboré dans le cadre d'un ensemble d'accords permettant à l'Ukraine d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes

nucléaires en tant qu'État non doté d'armes nucléaires. Ses dispositions ne s'appliquent pas aux situations qui résultent d'activités politiques internes et de facteurs socio-économiques. Lors du Sommet de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), qui s'est tenu à Budapest en 1994, et lors des événements tenus en marge de ce sommet, la Russie a renoncé à une partie de l'Ukraine contre la volonté des habitants.

Il convient de noter qu'à la signature du Mémorandum, les dirigeants de la Russie, du Royaume-Uni, des États-Unis et de l'Ukraine ont également adopté une déclaration commune dans laquelle ils ont affirmé l'importance de leurs obligations au sein de l'OSCE dans le cadre de la lutte contre le nationalisme agressif et le chauvinisme. Les autorités de Kiev n'ont pas rempli ces obligations et, pendant de nombreuses années, elles ont délibérément fermé les yeux face à la montée du nationalisme sous ses formes les plus agressives. Le cours des événements en Ukraine témoigne donc du fait que la Russie n'a pas violé les dispositions du Mémorandum de Budapest, comme d'aucuns tentent de l'affirmer.

**M. Hallak** (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : La déclaration faite aujourd'hui par le représentant de l'entité israélienne au titre du point de l'ordre du jour sur les armes nucléaires rappelle le théâtre de l'absurde, alors qu'elle tente désespérément d'induire la Commission en erreur par de fausses allégations visant à détourner l'attention des dangers des armes nucléaires d'Israël, du non-respect de nombreuses résolutions internationales relatives au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et de son refus de ratifier le Traité et les autres instruments relatifs aux armes de destruction massive. Comme d'habitude, l'entité israélienne a rejeté toute initiative visant à libérer le Moyen-Orient des armes de destruction massive, en particulier les armes nucléaires.

Comme d'habitude, la déclaration de l'Union européenne est truffée d'erreurs et de mensonges. Depuis le début de la crise dans mon pays, les États membres de l'Union européenne ont parrainé des terroristes en Syrie et leur ont fourni toutes sortes d'armes d'équipements, de matériels et de munitions, y compris des produits chimiques toxiques. Certains de ces États ont formé des terroristes à la fabrication et à l'utilisation de produits chimiques et, dans de nombreux cas, leur ont également donné l'ordre de recourir à ces armes.

La représentante de la Suède, parlant au nom des pays nordiques, a cité mon pays dans sa déclaration.

Cela s'inscrit naturellement dans les politiques et les positions de l'OTAN et de l'Union européenne. Les pays nordiques exportent des terroristes vers mon pays depuis le début de la crise. Les régimes au pouvoir dans cette région, avec l'aide de groupes terroristes armés, fournissent, sous de multiples formes, une assistance directe à ces terroristes. En outre, comme les membres le savent, certains États de cette région qui font partie de la « coalition internationale » illégitime ont directement soutenu Daech et le Front el-Nosra en attaquant les bases de l'Armée arabe syrienne et de ses alliés qui combattent ces terroristes. Nous n'oublierons jamais les déclarations faites par les dirigeants et les hauts responsables des pays nordiques au début de la crise dans mon pays, lorsqu'ils ont demandé aux terroristes d'aller combattre en Syrie et qu'ils leur ont proposé et fourni des soins médicaux.

Mon pays condamne et rejette fermement tout emploi d'armes chimiques, car c'est un crime contre l'humanité, contraire à l'éthique et injustifiable en toutes circonstances. La Syrie a rempli tous ses engagements au titre de la Convention sur les armes chimiques. Les groupes terroristes présents en Syrie continuent d'acquérir et de mélanger des produits chimiques toxiques et de les utiliser contre les militaires et les civils de mon pays, avec l'aide des services de renseignement de certains États Membres.

Les déclarations des représentants des États-Unis sont truffées de contradictions, tant sur la forme que sur le fond. Ils n'ont fait aucune allusion à l'utilisation d'armes chimiques par des terroristes en Iraq et en Syrie. Les rapports du Conseil de sécurité et de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques le prouvent. Je voudrais rappeler au représentant de l'Administration américaine que les États-Unis ont jusqu'à présent refusé de détruire leur arsenal chimique pour des raisons qui restent incompréhensibles. Le pays conserve probablement ces armes dans le but de les utiliser, comme il l'a fait précédemment avec diverses armes de destruction massive, nucléaires, chimiques et biologiques.

Les États-Unis parrainent plus de 25 laboratoires secrets, à travers le monde entier, mettant au point des armes biologiques, en violation de la Convention sur les armes biologiques et des obligations qui en découlent pour ce pays. Les États-Unis sont le pays qui viole le plus gravement les conventions internationales en vigueur, y compris les résolutions du Conseil de sécurité relatives à la lutte contre le terrorisme. À l'heure où nous parlons,

ils continuent de former des terroristes au mélange et à l'utilisation d'armes chimiques. Ils les aident également à transporter ces armes sur l'ensemble du territoire syrien. Les États-Unis continuent par ailleurs de faciliter la contrebande, à partir des pays voisins, de produits chimiques toxiques à destination des territoires syriens.

**M. Ghaniei** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*): Je tiens à répondre aux allégations dépourvues de tout fondement que le représentant des États-Unis a faites au sujet du respect par l'Iran de ses obligations au titre de la Convention sur les armes chimiques. Il n'est pas surprenant que l'actuelle Administration américaine s'autorise de telles allégations : les histoires qu'elle fabrique de toutes pièces, les mensonges qu'elle diffuse et les faits qu'elle déforme ne connaissent pas de limites. Les États-Unis sont un expert reconnu en la matière. Ce pays n'éprouve aucune honte à adopter cette attitude dans une instance des Nations Unies, et il convient de le féliciter pour sa place de menteur numéro un au sein de notre organisation. J'aimerais à présent faire quelques commentaires sur les allégations proférées à notre encontre.

L'Iran a été victime, dans les années 80, de l'utilisation par Saddam Hussein d'armes chimiques; des armes que les États-Unis l'ont aidé à mettre au point et à utiliser, et pour lesquelles les États-Unis lui ont fourni des renseignements afin qu'elles soient utilisées contre les civils et les soldats iraniens. Plus de 100 000 Iraniens ont ainsi été victimes de l'utilisation d'armes chimiques. Compte tenu de l'amère expérience qui a été la nôtre et des conséquences humanitaires de ces armes, nous rejetons toute forme d'arme de destruction massive. C'est pourquoi nous avons adhéré à la Convention sur les armes chimiques immédiatement après son adoption. Cette convention s'inspire de la mémoire des victimes iraniennes des armes chimiques et nous la soutenons fermement, au même titre que l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC).

Deuxièmement, la Convention sur les armes chimiques et les États parties à la Convention ont créé l'OIAC, qui dispose d'un secrétariat technique chargé de vérifier que les États parties s'acquittent de leurs obligations au titre de la Convention. Il est la seule autorité compétente pour vérifier le respect de leurs obligations. Il a été dit que l'Iran ne respectait pas les obligations lui incombant au titre de la Convention. Pour nous, et je crois pour la communauté internationale en général, l'évaluation et le jugement du représentant des États-Unis n'ont aucune valeur et aucune crédibilité

et contrastent de façon manifeste avec le mécanisme international établi. Les États-Unis remettent en question tous les mécanismes internationaux, et la Convention sur les armes chimiques ne fait pas exception. Le pays remet en cause les règles du système international et tente de détruire l'ordre établi pour asseoir son hégémonie. Voilà le problème. Les États-Unis n'ont aucun respect pour l'OIAC, pas plus que pour son secrétariat technique.

Mon prochain point concerne le respect par les États-Unis de leurs obligations au titre de la Convention sur les armes chimiques. Il n'est pas surprenant que le représentant des États-Unis ait adopté ce type de stratégie à la présente séance. C'est ce que nous appelons une fuite en avant pour dissimuler les manquements à la Convention sur les armes chimiques. Les États-Unis sont le seul État partie possesseur d'armes qui n'a pas respecté ses obligations. Ils ont dépassé par deux fois l'échéance fixée et détiennent toujours un stock important d'armes chimiques dangereuses de diverses natures, alors même que le pays dispose des ressources financières, industrielles, techniques et humaines nécessaires pour s'acquitter de ses obligations. Mais ils continuent néanmoins de retarder et de reporter le respect de ces obligations. Lequel de nous deux ne respecte donc pas ses obligations? Les États-Unis, qui possèdent une grande quantité d'armes chimiques, ou l'Iran?

Dernier point : les États-Unis ont fait et continueront de faire de gros efforts pour persuader et encourager les terroristes qu'ils ont formés d'utiliser des armes chimiques en Syrie. Le pays a investi des millions de dollars dans le renforcement des capacités de ces terroristes. Presque tous ces projets ont échoué. Les États-Unis lancent des missiles contre le Gouvernement légitime de la République arabe syrienne afin d'encourager de nouvelles utilisations d'armes chimiques en Syrie. Ce ne sera donc pas la dernière fois que les terroristes utiliseront des armes chimiques, dans la mesure où les États-Unis veulent exercer plus de pression encore sur la Syrie et lancer davantage de missiles sur son territoire. En lançant ces attaques, ce pays encourage les terroristes à enfreindre les normes internationales contre les armes chimiques. Principal contrevenant au droit international et à la Convention sur les armes chimiques et partisan du régime israélien, qui possède des armes chimiques et biologiques et qui ne respecte aucune réglementation internationale régissant les armes de destruction massive, les États-Unis n'ont aucune autorité morale pour adresser des reproches à

qui que ce soit. Ce pays devrait plutôt se regarder dans le miroir.

**M. Nikolenko** (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je me sens tenu d'exercer mon droit de réponse et de réagir aux observations du représentant de la Fédération de Russie concernant la mise en œuvre du Mémorandum concernant les garanties de sécurité liées à l'adhésion de l'Ukraine au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (Mémorandum de Budapest) et, dans une certaine mesure, concernant la situation en Ukraine. Je souhaiterais tout d'abord lire certaines dispositions dudit mémorandum.

« 1. La Fédération de Russie, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et les États-Unis d'Amérique réaffirment qu'ils s'engagent à l'égard de l'Ukraine, conformément aux principes énoncés dans l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, à respecter son indépendance et sa souveraineté ainsi que ses frontières existantes;

« 2. La Fédération de Russie, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et les États-Unis d'Amérique réaffirment leur obligation de s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de l'Ukraine et de ne jamais permettre que leurs armes soient utilisées contre l'Ukraine, si ce n'est en légitime défense ou d'une autre manière conforme aux dispositions de la Charte des Nations Unies » (*A/49/765, annexe I*).

Or, que constatons-nous aujourd'hui? Que l'intégrité territoriale et les frontières actuelles de l'Ukraine ont été violées. Qu'une partie du territoire de l'Ukraine est occupée par la Fédération de Russie et annexée par cet État. Qu'avant l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, personne ne s'opposait aux dispositions que je viens de lire, y compris la Fédération de Russie. Que ce n'est qu'après février 2014 que ce pays, et ce seul pays, a avancé des raisons alambiquées pour justifier son action illégale en Ukraine et sa violation directe du Mémorandum de Budapest. Que cela signifie-t-il? Que la Russie pourrait facilement violer d'autres accords internationaux, comme ce fut le cas pour le Mémorandum de Budapest? Les éléments dont nous disposons nous incitent à le croire.

**M. Wood** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : J'exerce mon deuxième droit de réponse pour réagir à un certain nombre de commentaires.

S'agissant des observations du représentant de la Fédération de Russie sur les défenses antimissiles balistiques, il se référerait au système Aegis Ashore, qui est pleinement conforme aux dispositions du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire. Bien que ce système utilise effectivement des composants structurels identiques à ceux du système de lancement vertical MK-41 installé sur les navires et mentionné par notre collègue russe, il ne s'agit pas du même lanceur. Le système de défense antimissile Aegis Ashore déployé en Roumanie et actuellement en construction en Pologne n'est capable de lancer que des missiles intercepteurs défensifs. Ces missiles ne sont pas soumis au Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, car ils ont été mis au point et testés uniquement pour intercepter des objets non situés à la surface de la Terre. En outre, le système de défense antimissile Aegis Ashore ne comprend pas les logiciels, le matériel de conduite de tir, le matériel d'appui supplémentaire et l'infrastructure nécessaires pour assurer le lancement d'un missile de croisière lancé au sol ou de tout autre missile visé par le traité. Le système de lancement vertical Aegis Ashore n'a jamais lancé ou testé de missile couvert par les dispositions du Traité. Il est donc pleinement conforme aux obligations incombant aux États-Unis en vertu du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire.

En réponse aux commentaires formulés par le régime de Damas, la Syrie est l'un des principaux États qui soutiennent le terrorisme. Le régime a utilisé à plusieurs reprises des armes chimiques contre son propre peuple. C'est un fait. Les accusations de la Syrie selon lesquelles les États-Unis maintiendraient une réserve d'armes chimiques à utiliser sont absolument absurdes. Comme je l'ai dit à maintes reprises dans cette salle et à Genève, nous procédons en ce moment à la destruction de nos stocks de produits chimiques et terminerons cette phase dans les temps, d'ici 2023. Il est ridicule d'affirmer que les États-Unis sont en train de mettre au point des armes biologiques et chimiques. Nous ne faisons rien de tel, où que ce soit. Point final.

En ce qui concerne le représentant du régime à Téhéran, l'Iran n'est pas en mesure de pointer du doigt qui que ce soit, de traiter un État de menteur ou de remettre en cause l'autorité morale d'un État. L'Iran est de loin le premier allié du terrorisme dans le monde. La semaine dernière, j'ai décrit un certain nombre

d'événements et d'attentats terroristes dont l'Iran était responsable (voir A/C.1/73/PV.5). Cet État essaie de se présenter en victime. Il tente de passer pour une nation modérée et pacifique. Personne ne peut prendre ces affirmations au sérieux. L'Iran n'a aucune crédibilité. Dans le cadre de sa dépendance au terrorisme, cet État arme des alliés dangereux partout au Moyen-Orient et dans d'autres régions du monde. Le soutien de l'Iran à la Syrie et son utilisation d'armes chimiques sont un exemple de cette dépendance au terrorisme.

Pour terminer, je tiens à préciser que nous ne resterons pas les bras croisés pendant que l'Iran fait régner la terreur. À compter du 5 novembre, il sera beaucoup plus difficile pour l'Iran de continuer à financer sa dangereuse dépendance au terrorisme.

**Le Président** (*parle en anglais*) : J'ai été informé que les interprètes avaient aimablement accepté de continuer à travailler pendant 10 minutes, nous pouvons donc poursuivre.

**M. Hallak** (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Comme à l'accoutumée, les affirmations des représentants de l'Administration américaine reposent sur une désinformation systématique et n'ont qu'un seul but : susciter l'opposition à la République arabe syrienne, au détriment de la logique et des faits scientifiques.

Les États-Unis sont le principal bailleur de fonds des terroristes dans le monde, comme en témoignent le soutien, le financement et le parrainage qu'ils apportent aux terroristes sur le territoire syrien. N'oublions pas non plus de mentionner que les États-Unis et deux autres pays ont été à l'origine de la création de l'organisation Al-Qaida et de son financement dans les années 80. Même avant cela, les États-Unis ont soutenu à plusieurs reprises des groupes terroristes armés, qu'ils ont utilisés comme élément de leur politique étrangère.

Les administrations successives des États-Unis ont refusé d'éliminer leurs arsenaux chimiques pour de nombreuses raisons, que je ne vais pas évoquer ici. Cependant, tout observateur qui suit la politique américaine sait pertinemment que ni cette administration ni la suivante ne se débarrassera des arsenaux chimiques dont elle dispose et qu'elle trouvera toujours des excuses et des motifs de justification. Mon pays a adressé plus de 160 lettres au Conseil de sécurité, aux comités chargés de la lutte contre le terrorisme et au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004). Beaucoup de ces courriers dénoncent le fait que les États-Unis fournissent aux terroristes des experts qui les forment

à mélanger et utiliser des agents chimiques. Les forces des États-Unis présentes illégalement sur le territoire syrien ont en outre participé, en compagnie de membres de l'organisation terroriste Daech, à la facilitation et à la supervision du transfert de produits chimiques toxiques. La question que nous devrions nous poser est donc de savoir qui est le commanditaire du terrorisme. Les forces des États-Unis présentes illégalement sur le territoire syrien ont assuré le transport de membres de Daech, en particulier ses dirigeants. Des photos et des vidéos, facilement accessibles par toute personne intéressée, le prouvent.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Les interprètes nous ayant quittés, je vous invite à utiliser, dans la mesure du possible, l'une des deux langues de travail de l'ONU. J'ai également été informé que dans cinq minutes, nous ne pourrions plus utiliser les microphones.

**M. Ghaniei** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je voudrais exercer mon deuxième droit de réponse afin de réagir aux remarques absurdes et mensongères faites par le représentant du régime de Washington. Je pense que ce régime a une dépendance profonde au mensonge et une dépendance profonde et persistante à la violation des lois internationales. Comme les délégations peuvent le constater par l'entremise du représentant américain, ce pays prend un malin plaisir à mépriser les points de l'ordre du jour de la Commission. Les États-Unis sont animés par un besoin irréprensible de déformer les faits et d'essayer de les présenter sous un nouveau jour. Ce pays ne peut supporter l'idée que l'Iran a vécu une expérience amère, que l'Iran a subi l'utilisation d'armes chimiques ou que des Iraniens ont été victimes d'armes de destruction massive.

Je suis très réticent à évoquer le sujet du terrorisme, qui ne relève pas du mandat de la présente Commission, mais je vais néanmoins donner aux représentants un

indice qui les aidera à mieux comprendre qui sont les soutiens du terrorisme. Il leur suffit d'écouter les propos du Président d'un de nos pays voisins, qui fait partie de l'OTAN, sur le soutien des États-Unis au terrorisme en Syrie et sur la façon dont ce pays fournit des armes et de l'aide aux terroristes en Syrie. Ces propos n'émanent pas de l'Iran, mais bien d'un allié des États-Unis.

En ce qui concerne les sanctions des États-Unis, nous ne les craignons pas. Nous faisons l'objet de sanctions unilatérales et illégales de la part des États-Unis depuis 40 ans au seul motif que nous avons décidé d'être un État indépendant, opposé aux politiques erronées des États-Unis et à leur intervention dans la région. Nous surmonterons ces défis et ces sanctions. La communauté internationale a décidé de s'opposer aux sanctions et aux actions illégales des États-Unis. Ils pourront tout tenter, mais n'arriveront pas à leurs fins.

**Le Président** : Nous sommes arrivés au terme du temps qui nous était imparti. Puis-je m'exprimer en français?

(*l'orateur poursuit en anglais*)

C'est pourtant une langue de travail de l'ONU. Je vais donc poursuivre en anglais, mais pour la prochaine fois, j'invite la Commission à se préparer à une communication en français.

La prochaine séance de la Commission aura lieu demain matin, mardi 23 octobre, à 10 heures, dans cette même salle. La Commission poursuivra l'examen du groupe de questions « Autres armes de destruction massive » jusqu'à ce que, espérons-le, la liste des orateurs soit épuisée. La Commission entendra ensuite les déclarations des représentants sur le groupe de questions relatif à l'espace extra-atmosphérique (aspects du désarmement).

*La séance est levée à 18 h 20.*